



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

HAUTE-LOIRE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°43-2020-094

PUBLIÉ LE 11 SEPTEMBRE 2020

Sommaire

43_DDCSPP_Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations de Haute-Loire

43-2020-09-07-002 - SUBDELEGATION DE SIGNATURE DE Mme MARGUIER, directrice de la DDCSPP (4 pages) Page 3

43-2020-09-07-003 - SUBDELEGATION DE SIGNATURE DE Mme MARGUIER, directrice de la DDCSPP pour l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses du budget de l'Etat (4 pages) Page 8

43_DDT_Direction départementale des territoires de Haute-Loire

43-2020-09-07-005 - décision de subdélégation de signature du délégué adjoint de l'ANAH à ses collaborateurs (3 pages) Page 13

43-2020-09-09-004 - Ordre du jour CDAC (1 page) Page 17

43-2020-09-07-004 - Subdélégation de signature n° 2020-041 (5 pages) Page 19

43-2020-09-07-006 - Subdélégation de signature pour l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire sur le budget de l'État - ARRÊTE n° 2020-042 (3 pages) Page 25

43_Pref_Préfecture Haute-Loire

43-2020-09-01-001 - Arrêté d'autorisation signé (8 pages) Page 29

43-2020-09-05-001 - SPREF43-i0120090715050 (42 pages) Page 38

43_UDDIRECCTE_Unité départementale de la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la Haute-Loire

43-2020-09-07-001 - Arrêté SG/2020/60 portant subdélégation de signature à l'unité départementale de Haute Loire (3 pages) Page 81

63_DIR_Direction Interdépartementale des Routes du Massif-Central

43-2020-09-09-005 - 2020 09 08 DIRMC Arrete 2020D-004 subd-43 (4 pages) Page 85

84_ARS_Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes

43-2020-09-08-001 - Arrêté ars/dd43/2020/21 autorisation temporaire d'usage de la source Perrel située sur la commune d'Araules (2 pages) Page 90

84_DREAL_Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement d'Auvergne-Rhône-Alpes

43-2020-09-10-001 - Liste des clients non domestiques consommateurs de gaz assurant des missions d'intérêt général (1 page) Page 93

43_DDCSPP_ Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations de Haute-Loire

43-2020-09-07-002

**SUBDELEGATION DE SIGNATURE DE Mme
MARGUIER, directrice de la DDCSPP**

Subdélégation de signature donnée à ses collaborateurs par Mme MARGUIER, directrice de la DDCSPP en cas d'absence ou d'empêchement ;

**ARRETE N° DDCSPP/2020-081
portant subdélégation de signature de Mme Marie-Claire MARGUIER, directrice
départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations de la Haute-Loire, à
certains de ses collaborateurs**

La directrice départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations,

VU le code rural et de la pêche maritime ;
VU le code de commerce ;
VU le code de la construction et de l'habitation ;
VU le code de la santé publique ;
VU le code de l'environnement ;
VU le code de la consommation ;
VU le code de l'éducation ;
VU le code de l'action sociale et des familles ;
VU le code de la sécurité sociale ;
VU le code du sport ;
VU le code du tourisme ;
VU le code général des impôts ;
VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
VU la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et aux responsabilités locales ;
VU le décret n° 97-34 du 15 janvier 1997 relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles ;
VU le décret n° 97-1206 du 19 décembre 1997 pris pour l'application à l'ensemble des ministres du 1^{er} de l'article 2 du décret n°97-34 du 15 janvier 1997 relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles ;
VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
VU le décret n° 2008-158 du 22 février 2008 relatif à la suppléance des préfets de région et à la délégation de signature des préfets et des hauts commissaires de la République en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie ;
VU le décret n° 2009-360 du 31 mars 2009 relatif aux emplois de direction de l'administration et de l'état ;

VU le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles modifié par le décret n° 2020-1050 du 14 août 2020 ;
VU le décret n° 2010-146 du 16 février 2010 modifiant le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;
VU le décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de déconcentration ;
VU le décret du Président de la République du 29 juillet 2020 portant nomination de Monsieur Eric ETIENNE en qualité de préfet de la Haute-Loire ;
VU l'arrêté du 31 mars 2011 portant déconcentration des décisions relatives à la situation individuelle des fonctionnaires et agents non titulaires exerçant leurs fonctions dans les directions départementales interministérielles
VU l'arrêté du Premier ministre du 29 décembre 2017 portant nomination de Mme Marie-Claire MARGUIER en qualité de directrice départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations de la Haute-Loire ;
VU l'arrêté SG/Coordination n° 2019-104 du 17 octobre 2019 modifiant l'arrêté SG/Coordination n° 2018-22 du 6 avril 2018 portant organisation de la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations ;
VU l'arrêté SG/Coordination n° 2020-052 du 4 septembre 2020 portant délégation de signature à Mme Marie-Claire MARGUIER, directrice départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations de la Haute-Loire.

ARRÊTE

ARTICLE 1

Subdélégation de signature est donnée par **Mme Marie-Claire MARGUIER**, directrice départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations de la Haute-Loire, en cas d'absence ou d'empêchement de sa part, dans la limite de la délégation de signature qu'elle, a elle-même reçue de M. Eric ETIENNE, préfet de la Haute-Loire, aux agents de la DDCSPP désignés ci-après, agissant dans le cadre de leurs attributions ainsi que pour l'octroi des congés, autorisations d'absences et de déplacements des personnels placés sous leur autorité, à :

- **M. Pierre-Yves HOULIER**, directeur adjoint sur l'ensemble des attributions des pôles et services,
- **Mme Aurélie NÉRY**, déléguée aux droits des femmes et à l'égalité pour les attributions de sa délégation,
- **M. Antoine DIJOL**, chef du pôle service jeunesse, sports, ville, associations, pour toutes les attributions du pôle,
- **M. Patrick MONIOT**, chef du pôle service prévention des exclusions et insertion sociale, pour toutes les attributions du pôle,
- **Mme Carole EYMARD**, cheffe du service cellule, habitat, logement social pour ses attributions et en cas d'absence ou d'empêchement de **M. Patrick MONIOT** pour les attributions de son pôle,

- **Mme Evelyne GABRIEL**, chargée de mission pour ses attributions comité médical/commission de réforme-CMCR, et conseil de familles,
- **Mme Cécilia MOURGUES**, cheffe du service sécurité sanitaire des aliments, pour les attributions de son service et pour les attributions du service protection animale et environnement en cas d'absence ou d'empêchement de **M. Richard DELABRE** et de **Mme Lucile LEWANDOWSKI**,
- **M. Christophe DEBROSSE**, adjoint à la cheffe du service sécurité sanitaire des aliments pour ses attributions et en cas d'absence ou d'empêchement de **Mme Cécilia MOURGUES** et de **Mme Sylviane VANDAELE** pour les attributions du service,
- **M Pascal LORIOT**, coordonnateur abattoirs pour ses attributions,
- **Mme Sylviane VANDAELE**, adjointe à la cheffe du service sécurité sanitaire des aliments pour ses attributions et en cas d'absence ou d'empêchement de **Mme Cécilia MOURGUES**, de **MM. Christophe DEBROSSE** et **Pascal LORIOT** pour les attributions du service,
- **M. Richard DELABRE**, chef du service protection animale et environnement, pour les attributions de son service,
- **Mme Lucile LEWANDOWSKI**, adjointe au chef du service protection animale et environnement, pour ses attributions et en cas d'absence ou d'empêchement de **M. Richard DELABRE** pour les attributions du service,
- **Mme Sandrine AYRAL**, cheffe du pôle concurrence, consommation et répression des fraudes pour les attributions de son pôle,
- **M. Serge DEBUIRE**, chef du service concurrence, consommation et répression des fraudes pour ses attributions et en cas d'empêchement de **Mme Sandrine AYRAL** pour les attributions du pôle,
- **Mme Virginie EBELY**, inspectrice de la concurrence, consommation et répression des fraudes pour ses attributions et en cas d'absence ou d'empêchement de **Mme AYRAL Sandrine** et de **M. Serge DEBUIRE** pour les attributions du pôle concurrence, consommation et répression des fraudes.

ARTICLE 2

Les décisions mentionnées ci-après demeurent réservées à la signature de la directrice départementale:

Les décisions prévues à l'article 1 g) j) de l'arrêté du 31 mars 2011 portant déconcentration des décisions relatives à la situation individuelle des fonctionnaires et agents non titulaires exerçant leurs fonctions dans les directions départementales interministérielles.

ARTICLE 3

Ces délégations sont encadrées par une instruction interne à la DDCSPP. Toutes dispositions antérieures à celles du présent arrêté sont abrogées.

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Haute-Loire.

Le Puy-en-Velay, le 07 septembre2020

La directrice départementale,



Marie-Claire MARGUIER

43_DDCSPP_ Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations de Haute-Loire

43-2020-09-07-003

SUBDELEGATION DE SIGNATURE DE Mme

MARGUIER, directrice de la DDCSPP pour

Subdélégations données aux agents désignés dans le cadre de leurs attributions et compétences respectives, pour l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses du budget de l'Etat.

l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses
du budget de l'Etat

Arrêté N° DDCSPP/2020-082

**portant subdélégation de signature de Mme Marie-Claire MARGUIER,
directrice départementale de la cohésion sociale et de la protection des
populations de la Haute-Loire, à certains de ses collaborateurs pour l'ordonnancement
secondaire des recettes et dépenses du budget de l'État**

***La directrice départementale de la cohésion sociale et de la protection des
populations,***

- Vu la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances ;
Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des
départements, et de la région modifiée, notamment son article 34 ;
Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration
territoriale et de la république ;
Vu le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité
publique ;
Vu le décret n° 2004-15 du 7 janvier 2004 portant code des marchés publics ;
Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à
l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;
Vu le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales
interministérielles modifié par le décret n° 2020-1050 du 14 août 2020 ;
Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable
publique ;
Vu le décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de déconcentration ;
Vu le décret n° 2010-146 du 16 février 2010 modifiant le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004
relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les
régions et les départements ;
Vu le décret du Président de la République du 29 juillet 2020 portant nomination de M. Eric
ETIENNE en qualité de Préfet de la Haute-Loire ;

Vu l'arrêté du Premier Ministre en date du 29 décembre 2017 portant nomination de Madame MARGUIER Marie-Claire en qualité de directrice départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations de la Haute-Loire ;

Vu l'arrêté SG/Coordination n° 2019-104 du 17 octobre 2019 modifiant l'arrêté SG/Coordination n° 2018-22 du 6 avril 2018 portant organisation de la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations de la Haute-Loire ;

Vu l'arrêté SG/Coordination n° 2020-53 du 4 septembre 2020 portant délégation de signature à Madame MARGUIER Marie-Claire, directrice départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations de la Haute-Loire, pour l'ordonnancement secondaire des recettes et dépenses du budget de l'État.

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

Les subdélégations de signature prévues aux articles 2 à 4 ci-après sont données aux agents désignés à l'effet de signer dans le cadre de leurs attributions et compétences respectives, les décisions énumérées aux dits articles.

ARTICLE 2 :

Est donnée subdélégation de signature aux agents désignés ci-après à l'effet de signer :

- les propositions d'engagement juridique,
- les actes et pièces relatifs à la passation et à l'exécution des marchés publics,
- les documents constatant les services faits,
- les pièces d'établissements des recettes de toutes natures,

dans la limite des seuils fixés par l'arrêté préfectoral susvisé portant délégation de signature du préfet à Mme MARGUIER SG-coordination n°2019-121.

TOUS BOP

subdélégation est donnée à M. Pierre-Yves HOULIER directeur départemental adjoint.

BOP 104

subdélégation est donnée à MM. Antoine DIJOL et Patrick MONIOT et à Mme Carole EYMARD

BOP 147

subdélégation est donnée à MM. Antoine DIJOL, Patrick MONIOT et Mme Evelyne GABRIEL

BOP 304, 177, 157, 303, 135, 183

subdélégation est donnée à M. Patrick MONIOT, Mmes Carole EYMARD et Evelyne GABRIEL

BOP 206

subdélégation est donnée à Mme Cécilia MOURGUES et M. Richard DELABRE ainsi qu'à Mmes Sylviane VANDAELE, Lucile LEWANDOWSKI et M. Christophe DEBROSSE.

S'agissant des validations après vérification dans le logiciel CHORAL, subdélégation est donnée à Mmes Nathalie BERNAUD et Lucile LEWANDOWSKI

BOP 181

subdélégation est donnée à M. Richard DELABRE et Mme Lucile LEWANDOWSKI ainsi qu'à Mme Cécilia MOURGUES.

BOP 134

subdélégation est donnée à Mme Sandrine AYRAL, M. Serge DEBUIRE et Mme Virginie EBELY.

BOP 354 et 724

S'agissant des validations après vérification comptable dans les applications CHORUS, CHORUS formulaires, CHORUS DT et ESCALE, subdélégation est donnée à Mmes Catherine FAUSSÉ et Eve GEVAERT,

ARTICLE 3 :

Les engagements juridiques mentionnés dont le montant unitaire est supérieur à 15 000 €, demeurent réservés à la signature de la directrice ou en cas d'absence ou d'empêchement au directeur adjoint .

ARTICLE 4 :

Ces délégations sont encadrées par une instruction interne à la DDCSPP. Toutes dispositions antérieures à celles du présent arrêté sont abrogées. Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Haute-Loire.

Le Puy-en-Velay, le 07 septembre 2020

La directrice départementale,


Marie-Claire MARGUIER

43_DDT_Direction départementale des territoires de
Haute-Loire

43-2020-09-07-005

décision de subdélégation de signature du délégué adjoint
de l'ANAH à ses collaborateurs

Décision de subdélégation de signature du délégué adjoint de l'Agence à ses collaborateurs

DECISION n° 2020-1

M. François GORIEU, délégué adjoint de l'Anah dans le département de la Haute-Loire en vertu de la décision n°63 du 04 septembre 2020

DECIDE :

Article 1^{er} :

Délégation est donnée à Mme Agnès DELSOL, directrice départementale adjointe des Territoires de la Haute-Loire, M. David FAYARD, chef du service Construction et Logement, M. Serge CHAPON, adjoint au chef du service Construction et Logement et Mme Brigitte LATRU, cheffe du bureau ANAH, aux fins de signer :

- tous actes et documents administratifs relatifs à l'instruction des demandes de subvention, à l'attribution des subventions ou au rejet des demandes, au retrait, à l'annulation et au reversement des subventions aux bénéficiaires mentionnés aux III de l'article R. 321-12 du code de la construction et de l'habitation (humanisation des structures d'hébergement) dont la liquidation et l'ordonnancement des dépenses engagées et la liquidation des recettes constatées relatives à l'attribution de ces subventions ;
- tous actes relatifs à l'instruction des demandes de subvention des bénéficiaires mentionnés aux IV et V de l'article R. 321-12 du code de la construction et de l'habitation (RHI-THIRORI), à l'instruction des demandes d'acomptes et leur liquidation ainsi qu'à l'instruction des demandes de versement du solde de la subvention ;
- tous actes et documents administratifs relatifs aux missions confiées à l'Agence aux termes des conventions signées pour la gestion par l'Anah des aides propres des collectivités territoriales en application de l'article L. 312-2-1 du code de la construction et de l'habitation dont la liquidation et l'ordonnancement des dépenses engagées et la liquidation des recettes constatées relatives à l'attribution de ces subventions.
- la désignation des agents chargés du contrôle mandatés pour effectuer des contrôles sur place ;
- tous actes et documents administratifs, notamment décision d'agrément ou de rejet, relatifs à l'instruction des demandes d'habilitation d'opérateurs d'AMO.
- tous actes, dont les actes notariés d'affectation hypothécaire relatifs aux opérations importantes de réhabilitation (OIR), et documents administratifs relatifs à l'instruction des demandes de subvention, à l'attribution des subventions ou au rejet des demandes, au retrait, à l'annulation et le cas échéant au reversement des subventions aux bénéficiaires mentionnés aux I et II de l'article R. 321-12 du code de la construction et de l'habitation, dans la limite des compétences du délégué telles que définies par les règles en vigueur ;

- la notification des décisions ;
- la liquidation et l'ordonnancement des dépenses engagées et la liquidation des recettes constatées relatives à l'attribution des subventions.

Ces délégations s'appliquent également aux subventions accordées dans le cadre du programme Habiter Mieux.

Article 2 :

Concernant le conventionnement des logements au titre des articles L. 321-4 et L. 321-8 du code de la construction et de l'habitation, délégation est donnée à Mme Agnès DELSOL, directrice départementale adjointe des territoires de la Haute-Loire, M. David FAYARD, chef du service Construction et Logement, M. Serge CHAPON, adjoint au chef du service Construction et Logement et à Mme Brigitte LATRU, cheffe du bureau ANAH, aux fins de signer :

- 1) toutes les conventions concernant des logements situés dans les territoires concernés, que ces conventions portent ou non sur des logements faisant également l'objet d'une subvention de l'Anah (conventionnement avec et sans travaux) ainsi que leur prorogation. Le document récapitulatif des engagements du bailleur est signé dans les mêmes conditions que celles relatives à la convention s'y rapportant. La résiliation des conventions qui concernent des logements ne faisant pas l'objet d'une subvention de l'Anah.
- 2) tous documents afférant aux conventions, dans le cadre de l'instruction préalable à leur conclusion ou leur prorogation ainsi que toutes demandes de renseignements auprès des bailleurs ayant conclu une convention au titre de l'article L. 321-4 ou L. 321-8 du code de la construction et de l'habitation.
Tous documents afférant aux conventions qui concernent des logements ne faisant pas l'objet d'une subvention dans le cadre de l'instruction préalable à leur résiliation.
- 3) de façon générale, pour les besoins du contrôle et dans les conditions prévues à l'article R. 321-29, tous les documents relevant de missions de vérification, de contrôle et d'information liées au respect des engagements contractuels et au plein exercice du contrôle de l'Agence.

Article 3 :

Délégation est donnée à Mme Hélène DELILLE, instructrice, aux fins de signer :

- les accusés de réception ;
- les demandes de pièces complémentaires et autres courriers nécessaires à l'instruction courante des dossiers et à l'information des demandeurs.

Article 4 :

La présente décision prend effet le jour de sa signature.

Article 5 :

Ampliation de la présente décision sera adressée :

- à M. le directeur départemental des territoires de la Haute-Loire ;
- à Mme la directrice générale de l'Anah, à l'attention de M. le directeur général adjoint en charge des fonctions support ;
- à M. l'agent comptable de l'Anah ;
- au délégué de l'Agence dans le département ;
- aux intéressé(e)s.

Article 6 :

La présente décision fait l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la préfecture du département.

Fait à le Puy-en-Velay, le
Le délégué adjoint de l'Agence

- 7 SEP. 2020

François GORIEU

43_DDT_Direction départementale des territoires de
Haute-Loire

43-2020-09-09-004

Ordre du jour CDAC

Ordre du jour de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial :

Mardi 20 octobre 2020

14 H 30 : Création d'un drive déporté et de deux commerces alimentaires à LA
CHAPELLE-D'AUREC

Le Préfet

43_DDT_Direction départementale des territoires de
Haute-Loire

43-2020-09-07-004

Subdélégation de signature n° 2020-041

subdélégation signature



PREFET DE LA HAUTE-LOIRE
SUBDELEGATION DE SIGNATURE

Arrêté n° 2020 - 041

Le directeur départemental des territoires,

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif au pouvoir des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

Vu le décret n°2010-146 du 16 février 2010 modifiant le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret 2008-158 du 22 février 2008 relatif à la suppléance des préfets et à la délégation de signature des préfets ;

Vu l'arrêté du 31 mars 2011 portant déconcentration des décisions relatives à la situation individuelle des fonctionnaires et agents non titulaires exerçant leurs fonctions dans les directions départementales interministérielles ;

Vu le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatifs aux directions départementales interministérielles ;

Vu l'arrêté n° SG/Coordination 2017-72 du 16 octobre 2017 portant organisation de la direction départementale des territoires de la Haute-Loire ;

Vu l'arrêté du Premier ministre du 22 décembre 2017 portant nomination de M. François GORIEU en qualité de directeur départemental des territoires de la Haute-Loire ;

Vu l'arrêté du Premier ministre du 12 mai 2018 portant nomination de Mme Agnès DELSOL en qualité de directrice départementale adjointe des territoires de la Haute-Loire ;

Vu l'arrêté de délégation SG/Coordination N° 2020 – 58 du 04 septembre 2020 du Préfet de la Haute-Loire donnant délégation de signature à M. François GORIEU, directeur départemental des territoires.

ARRETE

ARTICLE 1

Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer les décisions visées à l'article 1^{er} de l'arrêté de délégation SG/Coordination n° 2020 - 58 du 04 septembre 2020 selon les modalités suivantes.

ARTICLE 2

En cas d'absence ou d'empêchement des directeurs, la délégation de signature sera exercée par le chef de service désigné en intérim.

ARTICLE 3

Délégation permanente est donnée à M. Loïc VANNIER, secrétaire général, à l'effet de signer les décisions ci-après :

- ✓ I - Administration Générale (I A à I C)

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Loïc VANNIER, délégation est donnée à Mme Valérie SIGAUD, adjointe au secrétaire général dans les mêmes limites.

ARTICLE 4

Délégation permanente est donnée à Mme Christine Valette, responsable du bureau Logistique-Finances en ce qui concerne les décisions relatives aux congés annuels pour les agents relevant de son bureau ou de ceux dont elle est chargée par intérim.

ARTICLE 5

Délégation permanente est donnée à M. David FAYARD, chargé du service de la construction et du logement en ce qui concerne les décisions ci-après :

- ✓ IA3 - Personnel :
 - Congés annuels pour les agents relevant de son service.
 - Visa des ordres de missions relevant de son service.
- ✓ II - Logement

En cas d'absence ou d'empêchement de M. David FAYARD, délégation est donnée à :

1 - M. Serge CHAPON, adjoint au chef du service de la construction et du logement dans les mêmes limites.

2 - M. Patrick PALLEN, chef du bureau territorialisation des politiques de l'habitat et de la construction, dans les limites d'attribution de ce bureau.

3 – Mme Brigitte LATRU, chef du bureau ANAH, dans les limites d'attribution de ce bureau.

ARTICLE 6

Délégation permanente est donnée à M. Philippe THEVENON chargé du service de l'Aménagement du territoire, de l'Urbanisme et des Risques Naturels en ce qui concerne les décisions ci-après :

- ✓ IA3 - Personnel :
 - Congés annuels pour les agents relevant de son service.

- Visa des ordres de missions relevant de son service.
- ✓ III – Urbanisme
- ✓ IV – Règles de construction - Accessibilité
- ✓ VII – Aménagement du territoire : pour les actes et décisions du VII C
- ✓ XI – Protection de l’Environnement : pour les actes et décisions du XI E

En cas d’absence ou d’empêchement de M. Philippe THEVENON, délégation est donnée à :

1 - Mme Laurence ENJOLRAS, adjointe au chef de service, chef du bureau de l’Aménagement de l’Espace dans les mêmes limites.

2 - Mme Charlotte CHEILLETZ, chef du bureau Prévention des risques, dans les limites d’attribution de ce bureau.

3 - M. Alexandre BERAUD, chef du bureau Application du droit des sols, dans les limites d’attribution de ce bureau.

ARTICLE 7

Délégation permanente est donnée à M. Alexandre BERAUD, chef du bureau Application du droit des sols en ce qui concerne les thématiques énumérées ci-après :

- ✓ III – Urbanisme
 - Octroi des certificats d’urbanisme III C 1, permis de construire, déclaration préalable et permis d’aménager III C 2.3 à l’exception des cas suivants : opération de plus de 20 logements ou dont la surface hors œuvre nette est supérieure à 2000 m² ; lotissement de plus de 10 lots.
 - Dispositions communes aux permis de construire, d’aménager, de démolir et aux déclarations préalables : III C 2.1, III C 2.2, III C 2.4, III C 2.5.
 - Achèvement des travaux : III C 3.
 - Avis conforme du préfet : III C 4.
- ✓ IV – Règles de construction- ERP

En cas d’absence ou d’empêchement de M. Alexandre BERAUD, délégation est donnée à M. Sylvain BONNAUD dans les mêmes limites.

ARTICLE 8

Délégation permanente est donnée aux instructeurs désignés ci-dessous :

Bureau	Agents
Bureau ADS	Mme Sandrine CHEVALIER Mme Christine COLOMBET Mme Nathalie CORNILLON Mme Cécile VERRIER

en ce qui concerne les décisions ci-après :

- ✓ III – Urbanisme
 - Dispositions communes aux permis de construire, d'aménager, de démolir et aux déclarations préalables : III C 2.1, III C 2.2.

ARTICLE 9

Délégation permanente est donnée aux instructeurs désignés ci-dessous :

Bureau	Agents
Bureau ADS	Mme Alexandra MOROZ Mme Christine MOULIN

en ce qui concerne les décisions ci-après :

- ✓ IV – Règles de construction – ERP

ARTICLE 10

Délégation permanente est donnée à Mme Isabelle ROUYER-VANNIER chargée du service de la territorialité, en ce qui concerne les décisions ci-après :

- ✓ IA3 - Personnel :
 - Congés annuels pour les agents relevant de son service.
 - Visa des ordres de missions relevant de son service.
- ✓ VI - Route et circulation routière
- ✓ Exploitation des données
 - Droit d'exploitation des données : I D.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Isabelle ROUYER-VANNIER, délégation est donnée à Mme Mélanie MORIN, adjointe au chef de service, dans les mêmes limites, excepté route et circulation routière.

ARTICLE 11

Délégation permanente est donnée à M. Jean-Luc CARRIO chargé du service de l'environnement et de la forêt, en ce qui concerne les décisions ci-après :

- ✓ IA3 - Personnel :
 - Congés annuels pour les agents relevant de son service.
 - Visa des ordres de missions relevant de son service.
- ✓ VII - Aménagement du Territoire : pour les actes et décisions des VII A et VII B.
- ✓ VIII - Forêt
- ✓ IX - Eau et milieux aquatiques
- ✓ X - Législation de la pêche

- ✓ XI - Protection de l'environnement pour les actes et décisions du XI A, XI B, et XI F.
- ✓ XII – Chasse

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Luc CARRIO, délégation est donnée à :

1 - Mme Myriam BERNARD, adjointe au chef de service, chef du bureau Eau et Milieux Aquatiques, dans les mêmes limites.

2 - M. Bertrand TEISSEDE, chef du bureau Nature et Biodiversité, dans les limites d'attribution de ce bureau.

ARTICLE 12

Délégation permanente est donnée à M. Jean-Pierre CHAPUT chargé du service de l'économie agricole et du développement rural, en ce qui concerne les décisions ci-après :

- ✓ IA3 - Personnel :
 - Congés annuels pour les agents relevant de son service.
 - Visa des ordres de missions relevant de son service.
- ✓ XIV - Agriculture et Economie Agricole (sauf pour le XIV V)
- ✓ V - Travaux communaux relevant d'un programme subventionné

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Pierre CHAPUT, délégation est donnée à :

1 - M. Olivier NYFFENEGGER, chef du bureau gestion de l'espace agricole, modernisation et développement rural, dans les limites d'attribution de ce bureau.

2 – Mme Clotilde MEYRONNEINC, chef du bureau des Aides Directes, dans les limites d'attribution de ce bureau.

3 – Mme Julie KARCHE, chef du bureau projets d'exploitation agricole et Agri-environnement, dans les limites d'attribution de ce bureau.

ARTICLE 13

Sont abrogées toutes dispositions antérieures au présent arrêté.

ARTICLE 14

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Haute-Loire.

Le Puy-en-Velay, le 07 septembre 2020

Le directeur départemental des territoires

Signé : François GORIEU

François GORIEU

43_DDT_Direction départementale des territoires de
Haute-Loire

43-2020-09-07-006

Subdélégation de signature pour l'exercice de la
compétence d'ordonnateur secondaire sur le budget de
l'État - ARRÊTE n° 2020-042

Arrêté 2020-042 Subdélégation signature compétence ordonnateur secondaire budget État

PREFET DE LA HAUTE-LOIRE

Subdélégation de signature pour l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire sur le budget de l'État

ARRÊTÉ n° 2020-042

Le directeur départemental des territoires,

Vu la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

Vu le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu les arrêtés interministériels modifiés du 21 décembre 1982 et du 27 janvier 1987 portant règlement de comptabilité publique pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués ;

Vu l'arrêté SG/Coordination n° 2017-72 du 16 octobre 2017 portant organisation de la direction départementale des territoires de la Haute-Loire ;

Vu l'arrêté SG/Coordination n° 2020-59 du 04 septembre 2020 portant délégation de signature à Monsieur François GORIEU directeur départemental des territoires de Haute-Loire, pour l'ordonnancement secondaire des recettes et dépenses du budget de l'État ;

Vu l'arrêté SG/Coordination n° 2020-60 du 04 septembre 2020 portant délégation de signature à Monsieur François GORIEU, directeur départemental des territoires, pour l'ordonnancement secondaire des dépenses imputées au titre du fonds de prévention des risques naturels majeurs ;

Vu l'arrêté SG/Coordination n° 2020-62 du 04 septembre 2020 portant délégation de signature à Monsieur François GORIEU, directeur départemental des territoires, pour l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses imputées sur les BOP 113 « Paysages, eau et biodiversité » et 181 « Prévention des risques » – Plan Loire Grandeur Nature

Vu le protocole portant contrat de service entre services prescripteurs, centre de prestations comptables mutualisées et le service dépense en mode facturier Bloc 2 en date du 9 février 2015.

ARRÊTE

ARTICLE 1

Les subdélégations de signatures prévues aux articles 2 à 4 ci-après sont données aux agents désignés à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences respectives, les décisions énumérées aux dits articles.

ARTICLE 2

Est donnée subdélégation de signature aux agents désignés ci-après à l'effet de signer :

- ✓ Les propositions d'engagement juridique.
- ✓ Les actes et pièces relatifs à la passation et à l'exécution des marchés publics.
- ✓ Les documents constatant le service fait.
- ✓ Les pièces d'établissements des recettes de toutes natures.

dans la limite des seuils fixés par les arrêtés préfectoraux du 26 octobre 2015 susvisés et selon la répartition suivante :

BOP 113 :

Subdélégation est donnée à M. Jean-Luc CARRIO et à Mme Myriam BERNARD.

BOP 135 :

Subdélégation est donnée à M. David FAYARD et M. Serge CHAPON.

BOP 149 :

Subdélégation est donnée à M. Jean-Pierre CHAPUT, M. Jean-Luc CARRIO et M. Bertrand TEISSEDE.

BOP 181 :

Subdélégation est donnée à M. Philippe THEVENON et à Mme Charlotte CHEILLETZ.

BOP 148, BOP 149, BOP 215, BOP 217, BOP 723, BOP 354 :

Subdélégation est donnée à M. Loïc VANNIER, Mme Valérie SIGAUD, Mme Christine VALETTE et Mme Annick VEYSSEYRE.

FNGRA (Fonds National de Garantie des Risques en Agriculture)

Subdélégation est donnée à M. Jean-Pierre CHAPUT.

FPRNM (Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs ou Fonds Barnier)

Subdélégation est donnée à M. Philippe THEVENON et Mme Charlotte CHEILLETZ

ARTICLE 3

Subdélégation est donnée aux chefs de service et à leurs suppléants, le cas échéant :

- M. Loïc VANNIER, suppléante Mme Valérie SIGAUD.
- M. Jean-Luc CARRIO, suppléante Mme Myriam BERNARD.
- Mme Isabelle ROUYER-VANNIER, suppléants Mme Mélanie MORIN et M. Nicolas VENY.
- M. David FAYARD, suppléant M. Serge CHAPON.
- M. Jean-Pierre CHAPUT.
- M. Philippe THEVENON, suppléante Mme Laurence ENJOLRAS.

pour signer les ordres de mission et les états de frais de leurs collaborateurs respectifs qui autorisent le déplacement et la consommation des crédits en résultant sur les BOP 113, 135, 215, 217 et 354.

Pour l'application CHORUS DT :

M. François GORIEU, Mme Agnès DELSOL sont "signataires de mission" ainsi que les chefs de service (ou leurs suppléants en cas d'absence) dont les noms sont précisés en début du présent article.

Les "signataires de mission" CHORUS DT ont les fonctions suivantes : signer les ordres de mission et état de frais, autoriser le déplacement et la consommation des crédits correspondants.

M. Loïc VANNIER, Mme Valérie SIGAUD, Mme Christine VALETTE et Mme Annick VEYSSEYRE sont les gestionnaires valideurs qui ont pour fonction de valider le transfert de l'état de frais vers Chorus.

ARTICLE 4

Le présent arrêté annule et remplace l'arrêté n° 2020-011 du 26 février 2020.

ARTICLE 5

Le directeur départemental des territoires est chargé de l'application du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Haute-Loire.

Le Puy-en-Velay, le 07 septembre 2020

Le directeur départemental des territoires

Signé : François GORIEU

François GORIEU

43_Pref_Préfecture Haute-Loire

43-2020-09-01-001

Arrêté d'autorisation signé

*Arrêté préfectoral DCL/bre n°2020-34 du 1er septembre 2020 portant autorisation d'une
manifestation sportive motorisée dénommée
« Épreuve du championnat de France d'Enduro moto 2020 »
le samedi 12 et dimanche 13 septembre 2020
au départ de la commune de Vals-près-le-Puy*

**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL DCL/BRE N°2020-34 DU 1^{ER} SEPTEMBRE 2020 PORTANT AUTORISATION
D'UNE MANIFESTATION SPORTIVE MOTORISÉE DÉNOMMÉE
« ÉPREUVE DU CHAMPIONNAT DE FRANCE D'ENDURO MOTO 2020 »
LE SAMEDI 12 ET DIMANCHE 13 SEPTEMBRE 2020
AU DÉPART DE LA COMMUNE DE VALS-PRÈS-LE-PUY**

Le préfet de la Haute-Loire

- Vu** le code général des collectivités territoriales ;
- Vu** le code de la route ;
- Vu** le code du sport et notamment ses articles R. 331-18 et suivants ainsi que ses annexes III ;
- Vu** le code de l'environnement et notamment ses articles L. 414-4 et R. 414-19 à R. 414-26 ;
- Vu** le décret n° 2004-374 modifié du 29 avril 2004 relatifs aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;
- Vu** Le décret modifié n°2020-860 du 10 juillet 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de COVID-19 dans les territoires sortis de l'état d'urgence sanitaire et dans ceux où il a été prorogé ;
- Vu** le décret du Président de la République du 29 juillet 2020 portant nomination de Monsieur Eric ETIENNE en qualité de préfet de la Haute-Loire ;
- Vu** l'arrêté préfectoral n° SIDPC 2016-04 du 13 mai 2016 relatif aux prescriptions applicables à la protection contre l'incendie des bois, forêts, plantations, landes, maquis et garrigues ;
- Vu** l'arrêté préfectoral n° BRHAS 2017/47 du 1^{er} décembre 2017 portant organisation de la préfecture de la Haute-Loire ;
- Vu** l'arrêté DDT-SEF n° 2018-95 du 19 mars 2018, abrogeant l'arrêté DDT-SEF n° 2017-31 et modifiant l'arrêté DDT n° E2011-261 fixant la liste des documents de planification, programmes, projets manifestation et interventions soumis à l'évaluation des incidences Natura 2000 dans le département de la Haute-Loire ;
- Vu** l'arrêté préfectoral n° SG/COORDINATION 2020-44 du 02 septembre 2020 portant délégation de signature à Monsieur Rémy DARROUX, secrétaire général de la préfecture de la Haute-Loire ;
- Vu** l'arrêté préfectoral n° SG/COORDINATION 2020-46 du 02 septembre 2020 portant délégation de signature à M. Eric PLASSERAUD, directeur de la citoyenneté et de la légalité ;
- Vu** la demande présentée le 10 juin 2020 par Monsieur Jean-Claude CHARBONNIER, président du moto Club du Puy-en-Velay établi 1 Avenue d'Aiguilhe 43000 en vue d'obtenir l'autorisation d'organiser, le samedi 12 et dimanche 13 septembre 2020, une manifestation sportive motorisée dénommée « Épreuve du Championnat de France d'enduro moto 2000 » au départ de la commune de Vals-près-le-Puy ;
- Vu** l'affiliation du Moto Club du Puy-en-Velay à la Fédération Française de Motocyclisme (F.F.M) sous le numéro (C0733) , son règlement, ses Règles Techniques et de Sécurité (R.T.S) propres à ce type d'épreuves ;
- Vu** l'enregistrement de la compétition au calendrier sportif de la F.F.M sous le n° 518 le 21 janvier 2020 et le règlement particulier de l'épreuve validé le 03 septembre 2020 par la Fédération Française de Motocyclisme ;

- Vu** l'attestation d'assurance responsabilité civile délivrée à l'organisateur le 31 mars 2020 par la compagnie Lloyd's Insurance Company SA au titre du contrat n°B1921RT000050T-RCO2147 ;
- Vu** la convention relative à la mise en place d'un dispositif prévisionnel de secours de type « Petite Envergure », cosignée entre l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de la Haute-Loire, association agréée de sécurité civile, et Monsieur Jean-Claude CHARBONNIER président de l'association organisatrice de l'épreuve ;
- Vu** la mise à disposition, par les Ambulances Emblavez/Apha 43 au profit de l'organisateur, de 3 ambulances de secours et de soins d'urgence avec leurs équipages et matériels respectifs ;
- Vu** l'attestation de médicalisation de l'épreuve délivrée par le docteur Yann LEVEQUES pour le compte de l'association Assistance Médicale Inter Sports (A.M.I.S) ;
- Vu** l'intégralité des autorisations des propriétaires privés, ou publics, d'emprunt des voies ou des terrains nécessaires à la tenue de la manifestation, ainsi que l'ensemble des pièces jointes à la présente demande ;
- Vu** Les avis favorables des maires des communes concernées ;
- Vu** les avis favorables du commandant du groupement de gendarmerie de la Haute-Loire, de la directrice départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations de la Haute-Loire, du directeur départemental des territoires de la Haute-Loire, du directeur du service départemental d'incendie et de secours de la Haute-Loire et du président du conseil départemental de la Haute-Loire ;
- Vu** l'avis favorable de la formation spécialisée en matière d'épreuves et compétitions sportives de la commission départementale de la sécurité routière, réunie le 28 juillet 2020 ;

SUR proposition du secrétaire général de la préfecture

ARRÊTE

ARTICLE 1^{ER}

Monsieur Jean-Claude CHARBONNIER, président du moto Club du Puy-en-Velay, établi 1 Avenue d'Aiguilhe 43000 Le Puy-en Velay, est autorisé à organiser, le samedi 12 et dimanche 13 septembre 2020, une manifestation sportive motorisée dénommée « Épreuve du Championnat de France d'enduro moto 2000 » au départ de Vals-près-le-Puy puis Saint-Christophe-sur-Dolaison, Cussac-sur-Loire, Le Puy-en-Velay, Solignac-sur-Loire conformément à l'itinéraire et au programme définis dans le dossier de demande d'autorisation, notamment :

↳ vendredi 11 septembre 2020 à partir de midi : accueil des équipes et des pilotes au paddock et contrôles administratifs et techniques de 14h00 à 18h00 exclusivement,

↳ samedi 12 septembre 2020 (8h00-18h00) : compétition avec départ des pilotes 3 par 3 toutes les minutes pour effectuer le parcours d'environ 55 kms comportant 3 spéciales :

- spéciale 1 au lieu-dit Dolaizon, commune de Saint Christophe sur Dolaizon
- spéciale 2 à Eycenac sur le circuit homologué « Richard Saint », commune de Vals,
- spéciale 3 au lieu-dit Concis, commune de Solignac sur Loire.

L'épreuve se compose :

- d'un parcours de liaison à réaliser en un temps imparti et comprenant des contrôles horaires (4) ; le temps de course préconisé est de 8 h hors mécanique ;
- de tests chronométrés sur les spéciales

Il s'agit d'une compétition en individuelle sur deux jours consécutifs sanctionnées par un classement journalier. Le nombre de participants est limité à 360 véhicules.

Ne peuvent concourir que des concurrents de nationalité française, ou des pilotes étrangers, titulaires d'une licence annuelle délivrée par la FFM (NCO,FIM EUROPE ou FIM).

ARTICLE 2

En application de l'article R. 331-27 du code du sport, la présente autorisation ne prendra effet que lorsque les organisateurs auront transmis une attestation écrite précisant que l'ensemble des prescriptions mentionnées dans l'arrêté préfectoral ont été respectées.

Cette attestation devra être adressée, avant le début des épreuves, au centre d'opérations et de renseignements de la gendarmerie (CORG) du Puy-en-Velay, par fax (04 71 04 52 99) ou courriel (corg.ggd43@gendarmerie.interieur.gouv.fr).

ARTICLE 3

Cette autorisation est accordée sous réserve de la stricte observation des dispositions, des décrets et des arrêtés précités, ainsi que des mesures suivantes arrêtées par les services chargés de la voirie et de la surveillance de la circulation, ainsi que par la C.D.S.R de la Haute-Loire.

L'organisateur est affilié à la F.F.M. À ce titre, le règlement de cette dernière devra être scrupuleusement respecté.

Tous les officiels déployés sur la manifestation (commissaire, commissaire technique, commissaire sportif, directeur de course, etc.) devront être en possession d'une licence F.F.M en cours de validité, correspondant à leur fonction respective occupée sur cette compétition.

ARTICLE 4 : SÉCURITÉ – SERVICE D'ORDRE

- Dispositif général :

L'organisateur prendra toutes mesures utiles pour assurer la sécurité des personnes de l'organisation, des concurrents, des spectateurs et des usagers de la route. Il est chargé de veiller au respect de la législation concernant la lutte contre l'alcoolisme.

Les commissaires de course devront être impérativement équipés d'un gilet réfléchissant, ou réflécteur (jaune ou orangé) marqué « COURSE » ou tout autre accessoire leur permettant d'être différenciés et reconnus et porteurs individuellement d'une copie du présent arrêté d'autorisation. Ils devront connaître impérativement les consignes de sécurité pour chaque poste tenu ainsi que respecter scrupuleusement les divers codes en vigueur.

En cas d'incident, les commissaires doivent pouvoir communiquer rapidement avec le directeur d'épreuve à l'aide des moyens de communication mis à leur disposition.

Toutes dispositions pourront être prises par les maires des communes concernées afin d'assurer le bon déroulement de l'épreuve.

Les tracés des épreuves spéciales et leur sécurisation tant pour les participants que pour le public devront obligatoirement être conformes aux règles techniques et de sécurité de la FFM.

Les zones de parking seront suffisamment matérialisées avec une signalisation parfaitement compréhensible par le public, ne pouvant donner lieu à toute mauvaise interprétation. Ces zones de parking seront à la charge des organisateurs et devront être obligatoirement situés en dehors des voies ouvertes à la circulation. Les différents accès au circuit, devront être neutralisés par la pose de barrières métalliques et surveillés par des commissaires de course.

Le respect des mesures de sécurité (barrières, signaleurs, cibistes, ravitailleurs...) est à la charge de l'organisateur et devra être conforme à ce qui est prévu.

L'organisateur sera tenu de respecter l'arrêté préfectoral n° SIDPC 2016-04 du 13 mai 2016 relatif aux prescriptions applicables à la protection contre l'incendie des bois, forêts, plantations, landes, maquis et garrigues.

Un moyen de lutte contre l'incendie devra être disponible. Les postes de commissaires seront équipés d'extincteurs portatifs.

- Sécurité des participants :

Le règlement de la fédération française de motocyclisme doit être appliqué et respecté.

Chaque machine doit être conforme aux dispositions légales de circulation routière en France.

Le port des équipements de sécurité homologués est imposé à chaque concurrent. Les vérifications administratives et techniques devront être effectuées telles que décrites au dossier de demande d'autorisation déposé.

L'organisateur est chargé de rappeler aux concurrents de respecter les notions élémentaires de prudence et de se conformer strictement aux dispositions du code de la route sur les portions de route empruntées en tant que parcours de liaison.

Des commissaires de courses seront placés tout au long des épreuves spéciales, dans des zones hors risque, aux points et carrefours dangereux.

Sur les portions de liaison suivant ou traversant le domaine routier, les concurrents devront se conformer strictement aux dispositions du code de la route. Des panneaux « STOP » et « DANGER » préviendront les pilotes qu'ils vont croiser une route.

- Sécurité des spectateurs :

L'organisateur prendra les dispositions nécessaires afin de canaliser le public. Les emplacements du public seront clairement identifiés et balisés :

- ces zones devront être closes côté piste et se situer en surplomb de celle-ci ou protégées par un obstacle naturel ;
- les zones dangereuses, situées au même niveau ou en contrebas de la piste, seront interdites et signalées au public ;
- l'organisateur sera chargé d'en interdire l'accès.

En ce qui concerne l'épreuve spéciale, les zones interdites aux spectateurs devront être matérialisées et l'interdiction clairement indiquée. Sur chaque épreuve spéciale, le public ne sera admis que sur les zones spectateurs dédiées, tel que définies dans le dossier d'autorisation. Ces zones d'accueil du public devront être clairement identifiées, protégées et balisées. En agglomération, ces zones devront être sécurisées par des barrières.

Les zones de regroupement de spectateurs, notamment près des spéciales devront être physiquement séparées par du barriérage à plus de 20 mètres au moins des bords du circuit.

En aucun cas, les spectateurs ne seront admis dans les virages ou dans les zones laissant craindre des sorties de route.

La présence de spectateurs sera strictement interdite en dehors des zones dédiées. Dès que le départ de l'épreuve sera donné, les déplacements sur les sites des spéciales seront strictement interdits. Tout au long de l'épreuve, sous la responsabilité de l'organisateur, les spectateurs mal positionnés seront invités à prendre place dans les zones hors risques.

Les spectateurs seront strictement interdits dans les zones d'épreuve. Tout au long de l'épreuve, les spectateurs mal positionnés seront invités à prendre place dans les zones hors risques. Les commissaires de piste, disposés tout au long du parcours, devront veiller à leur bon emplacement.

Ces zones public seront délimitées par du ruban type rubalise afin de maintenir le public à la distance réglementaire. Aux endroits dangereux, la distance sera appréciée et fixée par les responsables de la sécurité.

Dans le cadre du service normal, si les effectifs et les impératifs du moment le permettent, des services de gendarmerie seront commandés, durant la manifestation, pour effectuer une mission de surveillance à proximité des zones concernées.

- Service d'ordre :

Le service d'ordre sera assuré par les organisateurs et sous leur responsabilité, sans qu'en aucun cas, celle de l'État, du département et des communes puisse se trouver engagée.

Il devra être orchestré par des dirigeants et/ou des responsables nommément désignés. Placés sous l'autorité et la responsabilité de l'organisateur, ils ne détiennent pas les prérogatives dévolues aux forces de l'ordre.

Dans le cadre du service normal, si les effectifs et impératifs du moment le permettent, un service de gendarmerie sera exercé pour la surveillance, notamment à proximité des chemins et routes empruntés par les participants.

ARTICLE 5 : SECOURS – INCENDIE

Tout au long de la manifestation, l'organisateur devra disposer d'un moyen permettant l'alerte des secours.

Les organisateurs mettront en place les moyens de secours suivants :

- 5 médecins urgentistes et 5 personnels paramédicaux (association AMIS) ;
- 3 ambulances de secours et de soins d'urgence avec leurs équipages et matériels respectifs ;

➤ un Dispositif Prévisionnel de Secours (D.P.S) de type Petite Envergure déployé par l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de la Haute-Loire association agréée de sécurité civile, composé de 3 véhicules légers et 6 secouristes (3 Lot C), et un véhicule de premiers secours à personne et 4 secouristes.

Le responsable du dispositif de secours devra, dès son arrivée et en relation avec l'organisateur, prendre contact avec le centre opérationnel départemental d'incendie et de secours de Haute-Loire (04 71 07 03 18) et le tenir informé du déroulement de la manifestation et de la levée dudit dispositif. Pour toute demande de secours complémentaire, l'organisateur préviendra le centre de traitement de l'alerte en composant l'un des numéros suivants : 18 ou 112.

L'organisateur veillera à ce que les accès aux divers sites de l'épreuve soient immédiatement libres en toutes circonstances, de façon à faciliter la circulation des engins de secours.

Le service départemental d'incendie et de secours se réserve le droit, en cas de force majeure, à utiliser les divers axes routiers privatisés à l'occasion de la manifestation. Le commandement des opérations de secours est assuré par le gradé désigné par le CTA/CODIS 43.

En cas de nécessité de mise en œuvre des moyens de secours publics, le directeur du service départemental d'incendie et de secours, ou son représentant, assurera, sous l'autorité du préfet, en liaison avec le sous-préfet de permanence, le commandement des opérations de secours.

L'organisateur sera tenu de respecter l'arrêté préfectoral n°SIDPC 2016-04 du 13 mai 2016 relatif aux prescriptions applicables à la protection contre l'incendie des bois, forêts, plantations, landes, maquis et garrigues.

Un moyen de lutte contre l'incendie devra être disponible. L'organisateur disposera de quarante extincteurs (de type poudre). Chaque zone à risques disposera d'au moins un extincteur.

ARTICLE 6 : STATIONNEMENT – CIRCULATION

L'organisateur mettra en place une signalétique adaptée à proximité des accès au site en vue d'informer les usagers de la route du déroulement de la manifestation et d'assurer leur sécurité ainsi que celle des visiteurs.

Sur les voies publiques, les participants seront tenus de respecter en tous points les prescriptions du code de la route, des arrêtés préfectoraux, départementaux ou municipaux réglementant la circulation et d'obéir aux injonctions que les services de police ou de gendarmerie pourraient leur donner, dans l'intérêt de la sécurité et de la circulation publique. En aucun cas ils ne devront obstruer la voie publique hors les parties réservées par arrêtés municipaux.

Un espace de stationnement devra être prévu pour les spectateurs.

La signalisation réglementant la circulation et le stationnement sera à la charge de l'organisateur. Par ailleurs, devront être présents plusieurs encadrants revêtus de gilets réflectorisés et/ou signes distinctifs chargés de faire respecter la réglementation temporaire mise en place pour cette manifestation mais également pour faciliter l'accès des spectateurs sur le site depuis les parkings.

ARTICLE 7 : ENVIRONNEMENT – TRANQUILLITÉ PUBLIQUE

Pour le stationnement comme l'entretien des machines, Il est obligatoire d'utiliser le tapis environnemental qui devra être constitué d'une semelle imperméable et textile absorbant et avoir les caractéristiques suivantes : dimensions minimum : 160 cm x 100 cm, épaisseur minimum : 5 à 7 mm, capacité d'absorption : 1 litre minimum.

L'épreuve se situe à l'intérieur ou touche directement 3 sites Natura 2000 :

- la ZPS Gorges de la Loire (directive oiseau),
- le site « carrière de Solignac » (directive habitat),
- le site linéaire « rivière à écrevisses à pattes blanches » (directive habitat).

Il est prévu la traversée de la rivière Gagne à 7 reprises sur des ponts et gués aménagés et la traversée à 2 reprises du ruisseau de la Roche sur des gués à aménager. Des petits ponts en bois seront réalisés pour la traversée des cours d'eau

Les prescriptions suivantes devront être respectées :

- aucune signalétique ne sera apposée sur les arbres ;
- des passerelles seront aménagées en traversée de tous les cours d'eau qui ne seraient pas pourvus d'ouvrage de franchissement permanent (même si les traversées ou passages à gué existent déjà) ;

- des caillebotis seront disposés sur les berges en pente afin de prévenir le risque d'érosion de celles-ci et l'arrivée massive de sédiments dans le cours d'eau lors d'événements pluvieux, fréquents à cette période ;

- veiller à fermer physiquement l'accès aux milieux naturels fragiles dès la fin de la manifestation, afin de prévenir toute utilisation ultérieure du tracé sélectionné et permettre ainsi la régénération des habitats éventuellement dégradés.

Dès la fin de la manifestation, il devra être procédé :

- à l'enlèvement de toutes les passerelles de franchissement des cours d'eau,
- à la remise en état des berges,
- au rétablissement des coupes d'eau existantes et à la création de nouvelles dans les zones fragiles, pour favoriser le retour à l'état d'origine,
- au rétablissement des écoulements antérieurs s'ils ont été modifiés,
- au retrait général de la signalétique.

Concernant les autorisations de passage en terrain privé, l'organisateur veillera à assurer la fermeture physique des accès à ces sections privées, dès la fin de l'épreuve et ce afin d'éviter toute utilisation ultérieure du parcours.

Les motos respecteront impérativement le tracé des spéciales comme celui des parcours de liaison.

Aucune inscription (peinture ou autres) ne sera apposée sur le domaine public ou ses dépendances (chaussées, bornes, arbres, supports de signalisation notamment). Toute dégradation du domaine public ou de ses dépendances sera à la charge des organisateurs. Dans le cas où le passage des concurrents occasionnerait des dégâts (boue, terre, etc.), la chaussée et les accotements des voies empruntées seront remis en état aux frais des organisateurs.

Les organisateurs veilleront au respect et à la protection des propriétés privées (terres, champs, prés, etc.). Nul ne pourra, pour suivre la compétition, pénétrer ni s'installer sur la propriété d'un riverain sans l'accord formel de celui-ci.

La mise en place de la signalétique du parcours s'effectuera au plus tôt 48 heures avant la course et sera retiré impérativement dans les 48 heures après le déroulement de la manifestation. Le balisage exclura tout moyen de fixation par clouage ou vissage dans les arbres. Aucune peinture ne sera utilisée.

Les organisateurs sont chargés de veiller au respect de l'environnement par l'ensemble des personnes présentes sur les zones de la manifestation. L'organisateur veillera scrupuleusement à la gestion des déchets sur l'ensemble de la zone occupée par la manifestation, tant par les pilotes que par les spectateurs.

En cas de dégradation avérée des voiries communales empruntées, consécutive à la manifestation et aux véhicules terrestres à moteur des concurrents, la remise en état des portions de chemins concernés incomberait alors à l'organisation qui ferait sienne la remise en état et en supporterait le coût.

L'organisateur devra prendre toutes mesures utiles afin d'informer et d'inciter les participants à respecter l'environnement, la faune et la flore ainsi que les autres utilisateurs des chemins empruntés (promeneurs, sportifs, agriculteurs, chasseurs, exploitants forestiers ...). L'organisateur sensibilisera les participants à l'intérêt du respect des normes de bruit ainsi qu'à la gestion des déchets. En cas de panne, d'intervention mécanique ou de stationnement, les participants devront utiliser impérativement un tapis environnemental.

Dès la fin de la manifestation, les organisateurs procéderont au retrait de la signalétique et à la remise en état des lieux. Ces opérations concerneront l'ensemble des espaces ayant accueilli la manifestation sportive et les spectateurs.

L'organisateur veillera à ce qu'aucun arbre ne soit abîmé sur les parcelles mise à sa disposition. La signalétique devra exclure tout système de clouage ou vissage sur les arbres.

L'organisateur devra s'assurer du respect de la tranquillité publique, notamment en matière de bruit.

L'organisateur veillera au respect et à la protection des propriétés privées (propriétés, champs, prés, ...). Les droits des tiers sont expressément réservés. Nul ne pourra, pour suivre la compétition, pénétrer ni s'installer sur la propriété d'un riverain sans l'accord formel de celui-ci.

L'organisateur ne pourra emprunter que les chemins, voies ou terrains communaux pour lesquelles il aura obtenu l'autorisation expresse des propriétaires, sous peine de porter atteinte au droit de propriété. Les autorisations d'utilisation de l'ensemble des terrains accueillant la manifestation devront pouvoir être produites par l'organisateur.

L'organisateur veillera à ce que la rubalise soit ramassée après la manifestation ainsi que l'ensemble des déchets afin de remettre en état le site utilisé.

Sur la commune de départ de la manifestation (Vals-près-le-Puy), l'organisateur devra :

- prévoir un parcours sur les axes routiers larges et dégagés (en évitant les ruelles du centre bourg) sans modifications des règles de circulations (respect des limites de vitesse en ville – 30 km / h ; sens -interdits, voies partagées piétons et cyclistes),
- s'être assuré que les organisations sportives et territoriales (Agglomération du Puy en Velay, US Vals, Pétanque amicale de Vals, Tennis club de Vals) usagers récurrents et dédiés du parking, du centre culturel et des espaces autour du stade utilisés pour la manifestation ont bien été avertis et sont favorables,
- interdire la pelouse et les abords immédiats du stade et en assurer la protection),
- prendre en charge la communication et l'information des riverains,
- veiller à bien refermer les tracés de passage en environnement fragiles (ZNIEFF) accordé à titre exceptionnel afin d'éviter obligatoirement qu'ils ne deviennent pérennes et soient réutilisés.

ARTICLE 8

La signalisation, notamment à destination des automobilistes, sera à la charge de l'organisateur et aucune inscription (peinture, divers) ne sera apposée sur le domaine public ou ses dépendances (chaussées, bornes, arbres, support de signalisation...).

Dans le cas où le passage des participants occasionnerait des dégâts (boue, terre ...) du domaine public ou de ses dépendances, la chaussée et les accotements des voies empruntées seront remis en état aux frais des organisateurs.

Le cas échéant, il appartient à l'organisateur d'obtenir les autorisations des propriétaires des terrains privés traversés. Le passage sur ces terrains resterait subordonné à l'obtention des accords de leurs propriétaires.

Le jet de tracts, journaux, prospectus, objets ou produits quelconques sur la voie publique est rigoureusement interdit.

ARTICLE 9

Les frais inhérents à la mise en place de la signalisation, ceux occasionnés par la mise en place des moyens de secours et ceux relatifs à la remise en état des lieux seront à la charge des organisateurs.

ARTICLE 10

L'autorisation de l'épreuve pourra être rapportée à tout moment par le directeur de course, s'il apparaît que les conditions de sécurité ne se trouvent plus remplies ou que les organisateurs, malgré la mise en demeure qui leur en aurait été faite par l'autorité administrative ou ses représentants qualifiés, ne respectent plus ou ne font plus respecter par les concurrents les dispositions que le règlement particulier de la manifestation prévoyait en vue de la protection du public ou des concurrents.

ARTICLE 11

En tout état de cause, la présente autorisation ne préjuge en rien des autres dispositions réglementaires pouvant intervenir pour l'organisation de cette manifestation et notamment sur le volet sécuritaire. Elle ne vaut pas autorisation d'utiliser des haut-parleurs fixes ou mobiles, à l'occasion de la manifestation.

ARTICLE 12

L'État ne pourra voir sa responsabilité engagée en cas de manquement, par l'organisateur, aux obligations de sécurité fixées par le présent arrêté.

La présente autorisation est délivrée sous réserve du respect des prescriptions de sécurité portant sur les conditions de circulation et de stationnement qui ressortent de la compétence de chacun des maires des communes traversées. Le préfet peut prononcer l'interdiction de la manifestation sportive si les mesures mises en oeuvre par l'organisateur ne sont pas de nature à garantir le respect des mesures sanitaires d'hygiène et de distanciation sociale.

ARTICLE 13

Avant le départ, l'organisateur interrogera Météo France (notamment par le biais du répondeur téléphonique 32 50 ou par internet www.meteo.fr) afin de connaître la couleur de la carte de vigilance météo et de prendre toute mesure adaptée.

ARTICLE 14

En raison de la pandémie de COVID-19, et conformément au décret modifié n°2020-860 du 10 juillet 2020, tout organisateur d'évènements rassemblant plus de 10 personnes doit préalablement déclarer en mairie la manifestation. Cette déclaration devra être accompagnée d'un protocole sanitaire décrivant les mesures mises en place en accord avec les consignes sanitaires en vigueur (respect de la distanciation, port du masque, mise à disposition de gel hydroalcoolique aux participants et aux spectateurs, organisation de la circulation des personnes présentes ...).

ARTICLE 15

Selon l'article R. 331-17-2 du code du sport, est puni des peines prévues pour les contraventions de la cinquième classe le fait, par l'organisateur, de fournir de faux renseignements lors de la déclaration ou, le cas échéant, de ne pas respecter les mesures complémentaires prescrites en application de l'article R. 331-11.

ARTICLE 16

Le secrétaire général de la préfecture de la Haute-Loire, le commandant du groupement de gendarmerie de la Haute-Loire, la directrice départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations de la Haute-Loire, le directeur départemental des territoires de la Haute-Loire, le directeur du service départemental d'incendie et de secours de la Haute-Loire et le président du conseil départemental de la Haute-Loire ainsi que Monsieur le maire du Pertuis sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Haute-Loire et dont un exemplaire sera notifié à Monsieur Jean-Claude Charbonnier, Président du Moto Club du Puy-en-Velay, titulaire de la présente autorisation.

Au Puy-en-Velay, le 1^{er} septembre 2020

Pour le préfet, et par délégation,
le directeur



Éric PLASSERAUD

Voies et délais de recours –

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du préfet de la Haute-Loire et d'un recours hiérarchique auprès du ministre de l'intérieur.

Conformément aux dispositions des articles R. 421-1 à R. 421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Clermont-Ferrand, dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Le tribunal administratif peut être saisi via l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible sur le site internet www.telerecours.fr.

43_Pref_Préfecture Haute-Loire

43-2020-09-05-001

SPREF43-i0120090715050

arrêté dlc-bre 2020-41 portant nomination des membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales

**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° DCL-BRE 2020 - 41 EN DATE DU 5 SEPTEMBRE 2020
PORTANT NOMINATION DES MEMBRES DES COMMISSIONS DE CONTRÔLE CHARGÉES DE
LA RÉGULARITÉ DES LISTES ÉLECTORALES DANS LES COMMUNES DU DÉPARTEMENT DE LA
HAUTE-LOIRE**

Le préfet de la Haute-Loire

VU le code électoral et notamment ses articles L. 19 et R. 7 à R. 11 ;

VU le décret du Président de la République du 27 juillet 2016 portant nomination de Monsieur Rémy DARROUX en qualité de secrétaire général de la préfecture de la Haute-Loire ;

VU le décret du Président de la République du 30 juillet 2020 portant nomination de Monsieur Eric ÉTIENNE en qualité de préfet de la Haute-Loire ;

VU l'arrêté n° SG/COORDINATION 2020-44 en date du 02/09/2020 portant délégation de signature à M. Rémy DARROUX, secrétaire général de la préfecture de Haute-Loire ;

VU les propositions des maires des communes concernées ;

VU les désignations des représentants du tribunal par la présidente du tribunal judiciaire du Puy-en-Velay ;

CONSIDÉRANT qu'il convient de nommer, dans chaque commune, les membres de commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales pour une durée de trois ans après chaque renouvellement intégral du conseil municipal ;

SUR la proposition du secrétaire général de la préfecture ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

sont désignés, pour trois ans, membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales, les personnes dont les noms figurent dans les annexes 1, 2 et 3 jointes au présent arrêté.

ARTICLE 2 :

Le secrétaire général de la préfecture de la Haute-Loire et les maires des communes susmentionnées sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs des services de l'État dans le département de la Haute-Loire.

Pour le préfet et par délégation
le secrétaire général

signé : Rémy DARROUX

**COMMUNES DE MOINS DE 1 000 HABITANTS et
COMMUNES DE 1000 HABITANTS ET PLUS N'AYANT QU'UNE LISTE AU CONSEIL MUNICIPAL**

COMMUNES	DÉLÉGUÉS CONSEIL MUNICIPAL	DÉLÉGUÉS ADMINISTRATION	DÉLÉGUÉS TRIBUNAL
	Titulaire	Titulaire	Titulaire
Agnat	BION Pierre <i>Sauvagnat</i> 43100 Agnat	FAUGERE Maurice <i>Sarneaguet</i> 43100 Agnat	AMADUBLE Eric <i>Sarniat</i> 43100 Agnat
	Suppléant	Suppléant	Suppléant
	CARTIER Jean-claude <i>Isseuges</i> 43100 Agnat	VIRAT née VEYSSEYRE Sylvie <i>Sauvagnat</i> 43100 Agnat	RACHEL Jean <i>le bourg</i> 43100 Agnat
	Suppléant	Suppléant	Suppléant
Aiguilhe	Titulaire	Titulaire	Titulaire
	BRENAS François <i>8 Chemin du Panorama</i> 43000 Aiguilhe	PABIOU Gérard <i>33 Chemin des Cités</i> 43000 Aiguilhe	SOUVIGNET Eveline <i>8 rue des écoles</i> 43000 Aiguilhe
	Suppléant	Suppléant	Suppléant
	TERRASSE Paule-Emilie <i>11 Boulevard Chantemesse</i> 43000 Aiguilhe	COURIOL Vincent <i>2 val de Borne</i> 43000 Aiguilhe	<i>Sans suppléant désigné</i>
Allègre	Titulaire	Titulaire	Titulaire
	FARGETTE Chantal <i>41 rue du parc</i> 43270 Allègre	VALENTIN Michelle <i>7 rue Germaine Tillion</i> 43270 Allègre	MARREL Paule Marie <i>7 rue de Fonteline</i> 43270 Allègre
	Suppléant	Suppléant	Suppléant
	BERNARD Sylvie <i>28 Sannac</i> 43270 Allègre	FALGON Solange <i>15 rue du château</i> 43270 Allègre	AMPILHAC Mireille <i>13 rue du Mont Bar</i> 43270 Allègre
Alleyras	Titulaire	Titulaire	Titulaire
	RODDE Jacques <i>Le bourg</i> 43580 Alleyras	MONTOLIU épouse VIDON Josette <i>le bourg</i> 43580 Alleyras	GACON Yves <i>le bourg</i> 43580 Alleyras
	Suppléant	Suppléant	Suppléant
	CAMOIN Jean-Claude <i>Anglard</i> 43580 Alleyras	MOULIN Georges <i>Vabres</i> 43580 Alleyras	DURAND Marcel <i>Vabres</i> 43580 Alleyras

COMMUNES	DÉLÉGUÉS CONSEIL MUNICIPAL	DÉLÉGUÉS ADMINISTRATION	DÉLÉGUÉS TRIBUNAL
Ally	Titulaire	Titulaire	Titulaire
	MORIN Michèle <i>Le Pradal</i> 43380 Ally	LEVE Jean-Louis <i>le Monteil</i> 43380 Ally	MASSEBEUF Paul <i>le bourg</i> 43380 Ally
	Suppléant	Suppléant	Suppléant
	COURTET Charline <i>Chabaud</i> 43380 Ally	THIVEYRAT Mickaël <i>Le Bourg</i> 43380 Ally	TUFFERY née CHAUME Mireille <i>le bourg</i> 43380 Ally
Araules	Titulaire	Titulaire	Titulaire
	JOUBE Robert <i>Souchon</i> 43200 Araules	DELORME Michel <i>Recharinges</i> 43200 Araules	BARRIOL Liliane <i>Les Sagnes</i> 43200 Araules
	Suppléant	Suppléant	Suppléant
	DUMAS David <i>le bourg</i> 43200 Araules	FOURNEL Béatrice <i>le bourg</i> 43200 Araules	BESSON Marine <i>le bourg</i> 43200 Araules
Arlet	Titulaire	Titulaire	Titulaire
	DELENA Marc <i>Le bourg</i> 43380 Arlet	ALBEPART Françoise <i>Les Farges</i> 43380 Arlet	DELENA Brigitte <i>le bourg</i> 43380 Arlet
	Suppléant	Suppléant	Suppléant
	ALBEPART Gabriel <i>Les Farges</i> 43380 Arlet	PACE Daniel <i>Le bourg</i> 43380 Arlet	ALBEPART Emmanuel <i>Les Farges</i> 43380 Arlet
Vissac-Auteyrac	Titulaire	Titulaire	Titulaire
	BLAUGY Pascale <i>2 lotissement de la cité</i> <i>Lachaud</i> 43300 Vissac-Auteyrac	CHAURAND Roger <i>1 rue du Velours</i> <i>Vissac</i> 43300 Vissac-Auteyrac	BERNARDON Sylvie <i>7 chemin des Côtes</i> <i>Curmilhac Haut</i> 43300 Vissac-Auteyrac
	Suppléant	Suppléant	Suppléant
	BONHOMME Yolande <i>5 place du lavoir</i> <i>Lachaud</i> 43300 Vissac-Auteyrac	ARNOULT Guy <i>1 chemin du petit bois</i> <i>Curmilhac Bas</i> 43300 Vissac-Auteyrac	PAGE Vivian <i>2 route des Fontanilles</i> <i>Curmilhac Bas</i> 43300 Vissac-Auteyrac
Auzon	Titulaire	Titulaire	Titulaire
	BEJOT Cyril <i>Rés. Les Dômes Bât b</i> <i>2 bd André Malraux</i> 63500 Issoire	WEBERT Née DARCHE Marie-Claude <i>2 rue des Chauds basses</i> 43390 Auzon	CHAMBELLAND Catherine <i>1 route de Saint-Martin</i> <i>d'Ollières</i> 43390 Auzon
	Suppléant	Suppléant	Suppléant
	Sans suppléant désigné	MOREL née VIGIER Yvette <i>58 lotissement « Le Portail »</i> <i>Chappes</i> 43390 Auzon	MOREL Roger <i>5 place du communal</i> <i>Chappes</i> 43390 Auzon

COMMUNES	DÉLÉGUÉS CONSEIL MUNICIPAL	DÉLÉGUÉS ADMINISTRATION	DÉLÉGUÉS TRIBUNAL
Azerat	Titulaire	Titulaire	Titulaire
	BAYLOT Claude <i>le bourg</i> 43390 Azerat	DISSARD Lucette <i>Lotissement Pied boudry</i> 43390 Azerat	BION Marie-Thérèse <i>le bourg</i> 43390 Azerat
	Suppléant	Suppléant	Suppléant
	<i>Sans suppléant désigné</i>	<i>Sans suppléant désigné</i>	<i>Sans suppléant désigné</i>
Bains	Titulaire	Titulaire	Titulaire
	BRIVES Roselyne <i>151 impasse des Yssets</i> 43370 Bains	ROBERT Monique <i>72 impasse des Bleuets</i> 43370 Bains	SICARD Maurice <i>318 rue des Croix Jalès</i> 43370 Bains
	Suppléant	Suppléant	Suppléant
	EXBRAYAT Annie <i>182 rue de la Oust – Fay</i> 43370 Bains	JEAN Gilles <i>88 impasse des Cerisiers - Cordes</i> 43370 Bains	CHACORNAC Cédric <i>29 impasse du ruisseau</i> 43370 Bains
Barges	Titulaire	Titulaire	Titulaire
	BARTHELEMY Louis <i>Le bourg</i> 43340 Barges	GAUTHIER Née GOURGEON Louisa <i>Le bourg</i> 43340 Barges	BONHOMME Née CUMINE Chantal <i>Barges haut</i> 43340 Barges
	Suppléant	Suppléant	Suppléant
	WILUS Lionel <i>Le bourg</i> 43340 Barges	LAMARENIE François <i>Le bourg</i> 43340 Barges	PEYRAC Sandrine <i>Le bourg</i> 43340 Barges
Beaulieu	Titulaire	Titulaire	Titulaire
	MOULIN née DELIQUES Marie-Christine <i>Margeaix</i> 43800 Beaulieu	BARRAL née CHAPUIS Geneviève <i>route des sucs</i> 43800 Beaulieu	GRANGEON David <i>avenue de Bazac</i> 43800 Beaulieu
	Suppléant	Suppléant	Suppléant
	RIVET née FAURE Michèle <i>Bichaix</i> 43800 Beaulieu	CHARRIER née CHAPON Aurélie <i>Malley</i> 43800 Beaulieu	BOYER Nicolas <i>La Riaille</i> 43800 Beaulieu
Beaumont	Titulaire	Titulaire	Titulaire
	BOUDON Jérôme <i>6 impasse de la fontaine Bournoncle Saint Pierre</i> 43100 Beaumont	DANGLARD Aurélie <i>3 chemin de Saint Féreol</i> 43100 Beaumont	JOUFFRE Jean-Pierre <i>11 les Perdillères</i> 43100 Beaumont
	Suppléant	Suppléant	Suppléant
	CLADIERE Cédric <i>10 rue de la mare Le Pouget</i> 43100 Beaumont	NADAILLAC Philippe <i>2 rue des colombiers</i> 43100 Beaumont	BONNAFET Simone <i>18 rue des orchidées</i> 43100 Beaumont

COMMUNES	DÉLÉGUÉS CONSEIL MUNICIPAL	DÉLÉGUÉS ADMINISTRATION	DÉLÉGUÉS TRIBUNAL
Bellevue-la-Montagne	Titulaire	Titulaire	Titulaire
	CHABERT-MARREL Solange <i>Ligouzac</i> 43350 Bellevue-la-Montagne	VARENNE Jeannine <i>2 impasse de la Croix</i> 43350 Bellevue-la-Montagne	PRALONG Nicolas <i>12 chemin des gazelles</i> 43350 Bellevue-la-Montagne
	Suppléant	Suppléant	Suppléant
	DURAND-BLANC Emilie <i>Uffour</i> 43350 Bellevue-la-Montagne	AGUILHON Françoise <i>1 impasse du Forgeron</i> 43350 Bellevue-la-Montagne	VIAL Pierre <i>34 route de Craponne</i> 43350 Bellevue-la-Montagne
Berbezt	Titulaire	Titulaire	Titulaire
	FEVE-RUFFAUT Jean-Paul <i>le bourg</i> 43160 Berbezt	BARTHELEMY née BELLEGARDE Dannick <i>le bourg</i> 43160 Berbezt	CRESTEY née DENIS Ludivine <i>le bourg</i> 43160 Berbezt
	Suppléant	Suppléant	Suppléant
	DENIS Sébastien <i>le bourg</i> 43160 Berbezt	BARTHELEMY Frédéric <i>le bourg</i> 43160 Berbezt	RODIER Georges <i>Le bourg</i> 43160 Berbezt
La Beysseyre-Saint-Mary	Titulaire	Titulaire	Titulaire
	BOUDON Christian <i>Pompeyrin</i> 43170 La Beysseyre-Saint-Mary	PAULET Sabine <i>Pompeyrin</i> 43170 La Beysseyre-Saint-Mary	CUSSAC Daniel <i>La Barthe</i> 43170 La Beysseyre-Saint-Mary
	Suppléant	Suppléant	Suppléant
	COMBOURIEU Marie-Hélène <i>Sept Sols</i> 43170 La Beysseyre-St-Mary	BISCARAT Jean <i>Le bourg</i> 43170 La Beysseyre-St-Mary	BISCARAT Colette <i>Le Besset</i> 43170 La Beysseyre-St-Mary
Blanzac	Titulaire	Titulaire	Titulaire
	BARD Emilia <i>5 impasse des roches</i> 43350 Blanzac	MONIER Sylvie <i>8 route de Nolhac</i> 43350 Blanzac	LIMAGNE Emmanuel <i>6 lotissement les Chomettes</i> 43350 Blanzac
	Suppléant	Suppléant	Suppléant
	VERNET Eric <i>10 rue du four</i> 43350 Blanzac	DESSARCE Jean-Claude <i>3 chemin de l'Estrada</i> 43350 Blanzac	BARLET Françoise <i>2 Clos Pradail</i> 43350 Blanzac
Blassac	Titulaire	Titulaire	Titulaire
	CAULE Yves <i>Le bourg</i> 43380 Blassac	BOREL née FERLUT Eliane <i>Le Chambon</i> 43350 Blassac	ECHAUBARD Gilles <i>Cunes</i> 43380 Blassac
	Suppléant	Suppléant	Suppléant
	Sans suppléant désigné	SERVANT Claude <i>Les traverses</i> 43350 Blassac	Sans suppléant désigné

COMMUNES	DÉLÉGUÉS CONSEIL MUNICIPAL	DÉLÉGUÉS ADMINISTRATION	DÉLÉGUÉS TRIBUNAL
Blesle	Titulaire	Titulaire	Titulaire
	LAPORTE Guylaine 13 Chemin de Longchamp 43450 Blesle	LACOURARIE Patricia Chassignolles 43450 Blesle	ROCHE Serge 27 rue Edouard Chatillon 43450 Blesle
	Suppléant	Suppléant	Suppléant
	Sans suppléant désigné	Sans suppléant désigné	Sans suppléant désigné
Borne	Titulaire	Titulaire	Titulaire
	CHEVALLIER Frédéric 7 la Via bollen La Chazotte 43350 Borne	RAFFIER Marie-Christine 24 rue de la Prade 43350 Borne	GALLET Françoise 2 lot les Vignes 43350 Borne
	Suppléant	Suppléant	Suppléant
	MASSEBOEUF Séverine 51 rue du château 43350 Borne	VALETTE Dominique 14 rue de la plaine Freycenet 43350 Borne	CABRAL DA SILVA Antonio Julio 21 Rue de la Mairie 43350 BORNE
Bournoncle Saint- Pierre	Titulaire	Titulaire	Titulaire
	HERAULT Isabelle 11 rue de l'ancienne poste 43360 Arvant	RODIER Patrick 4 place du centre de secours 43360 Arvant	NUGIER Thierry 27 route de Lorlanges 43600 Arvant
	Suppléant	Suppléant	Suppléant
	CORTIAL Marie-Ange 8 rue du souvenir Bard 43360 Bournoncle Saint-Pierre	SERRE née JARLIER Jacqueline 20 rue des Carrières 43360 Bournoncle Saint-Pierre	CATINOT Philippe 15 rue du Gizaguet 43360 Arvant
Brignon (Le)	Titulaire	Titulaire	Titulaire
	LAURENT Robert 43370 Le Brignon	LIABOEUF née COL Irène Fontanette 43370 Le Brignon	MARCONNES Jean Tarret 43370 Le Brignon
	Suppléant	Suppléant	Suppléant
	Sans suppléant désigné	ROBIN Patricia Bessarioux 43370 Le Brignon	ROQUEPLAN Robert Chadernac 43370 Le Brignon
Brives-Charensac	Titulaire	Titulaire	Titulaire
	PERBET Michel 6 rue du Vallon des Bories 43700 Brives-Charensac	CHAPUIS Odile 22 rue de Charensac 43700 Brives-Charensac	CHANAL Daniel 8 rue de la République 43700 Brives-Charensac
	Suppléant	Suppléant	Suppléant
	LEROY Chantal « Les tilleuls » 9 rue du Pont de la Chartreuse 43700 Brives-Charensac	MICHEL Bernard 10 impasse des bleuets 43700 Brives-Charensac	CHANAL Robert 7 impasse du Breuil de Doue 43700 Brives-Charensac

COMMUNES	DÉLÉGUÉS CONSEIL MUNICIPAL	DÉLÉGUÉS ADMINISTRATION	DÉLÉGUÉS TRIBUNAL
Cerzat	Titulaire	Titulaire	Titulaire
	PASCAL Cédric <i>Le Chambon</i> 43380 Cerzat	DUBOIS Robert <i>le Chambon</i> 43380 Cerzat	BESSE Michèle 43380 Cerzat
	Suppléant	Suppléant	Suppléant
Ceyssac	Titulaire	Titulaire	Titulaire
	ARNAUD Gaëlle <i>7 route de la reliade</i> <i>Chantilhac</i> 43000 Ceyssac	REYNAUD Jean-Yves <i>5 impasse du Pradal</i> 43000 Ceyssac	BOYER Christian <i>les Vigneaux</i> 43000 Ceyssac
	Suppléant	Suppléant	Suppléant
Chamalières-sur-Loire	Titulaire	Titulaire	Titulaire
	HERNANDEZ Julie <i>236 Chemin de Ventressac</i> <i>Ventressac</i> 43800 Chamalières-sur-Loire	DURANTON René <i>Varenes</i> 43800 Chamalières-sur-Loire	BAROU Annie <i>Varenes</i> 43800 Chamalières-sur-Loire
	Suppléant	Suppléant	Suppléant
Chambezon	Titulaire	Titulaire	Titulaire
	TURBET Lydia <i>4 place du Cournadou</i> 43410 Chambezou	PAULHE Denis <i>10 rue de la mairie</i> 43410 Chambezou	PUCILLO Yves <i>1 rue de la Cour</i> 43410 Chambezou
	Suppléant	Suppléant	Suppléant
Champagnac-le-Vieux	Titulaire	Titulaire	Titulaire
	MAZAL Jacques <i>le bourg</i> 43440 Champagnac-le-Vieux	SENEZE Bernard <i>le bourg</i> 43440 Champagnac-le-Vieux	PHILIPPON née LOISEAU Arlette <i>le bourg</i> 43440 Champagnac-le-Vieux
	Suppléant	Suppléant	Suppléant
Champagnac-le-Vieux	Suppléant	Suppléant	Suppléant
	SIBEAUD Frédéric <i>Le Boucharel</i> 43440 Champagnac-le-Vieux	MICHE Annie <i>le bourg</i> 43440 Champagnac-le-Vieux	TAVERNIER Mireille <i>le bourg</i> 43440 Champagnac-le-Vieux

COMMUNES	DÉLÉGUÉS CONSEIL MUNICIPAL	DÉLÉGUÉS ADMINISTRATION	DÉLÉGUÉS TRIBUNAL
Champclause	Titulaire	Titulaire	Titulaire
	GRAND Mickaël <i>Les Terres</i> 43430 Champclause	NADAL Géraldine <i>les Vignes-hautes</i> 43260 Champclause	SORTAIS Michèle <i>Montvert</i> 43430 Montusclat
	Suppléant	Suppléant	Suppléant
	MAISONNY Frédéric <i>Ourbe</i> 43430 Champclause	VERDIER Marc <i>Boussoulet</i> 43260 Champclause	LOUBET René <i>Montvert</i> 43430 Champclause
Chanaleilles	Titulaire	Titulaire	Titulaire
	PONTIER née CHAVAROUX Agnès <i>le bourg</i> 43170 Chanaleilles	CHASSEFEYRE née PIC Sylvie <i>Le Pin</i> 43170 Chanaleilles	VACHERON née BISCARAT Colette <i>Le Pin</i> 43170 Chanaleilles
	Suppléant	Suppléant	Suppléant
	PIC Alain <i>La Tuilerie</i> 43230 Couteuges	CHASSEFEYRE née BRUN Claude <i>Le pin</i> 43170 Chanaleilles	VACHERON née PALHEIRE Simone <i>Le Pin</i> 43170 Chanaleilles
Chapelle-Bertin (La)	Titulaire	Titulaire	Titulaire
	PONCET Jean-François <i>Murs</i> 43270 La Chapelle Bertin	BUSSAC Roger <i>Le bourg</i> 43270 La Chapelle-Bertin	CHAUVEAU Brigitte <i>Grandet</i> 43230 Josat
	Suppléant	Suppléant	Suppléant
	SAINTENAC Jérôme <i>Champforestier</i> 43270 La Chapelle-Bertin	SERRAILLE Martine <i>Estublat</i> 43270 La Chapelle-Bertin	DELAPORTE Gilbert <i>Estublat</i> 43270 La Chapelle-Bertin
Chapelle-d'Aurec (La)	Titulaire	Titulaire	Titulaire
	LHOSTE Didier <i>415 route de Lachaud</i> 43120 La Chapelle-d'Aurec	JANUEL Pierre <i>527 route des listes</i> 43120 La Chapelle-d'Aurec	CIVET Jean-Paul <i>28 chemin de la Côte</i> 43120 La Chapelle-d'Aurec
	Suppléant	Suppléant	Suppléant
	GROS Eric <i>26 rue Fontvieille</i> 43120 La Chapelle-d'Aurec	DESSAGNE Noëlle <i>51 rue du centre bourg</i> 43120 La Chapelle-d'Aurec	GRAIL née TOURON Christiane <i>217 rte de Lachaud</i> 43120 La Chapelle-d'Aurec
Chapelle-Geneste (La)	Titulaire	Titulaire	Titulaire
	BEREAUX Aurélien <i>Le Bourg</i> 43160 La Chapelle-Geneste	DEBARD Christiane <i>Le Vialard</i> 43160 La Chapelle-Geneste	DIDIER Robert <i>Chau</i> 43160 La Chapelle-Geneste
	Suppléant	Suppléant	Suppléant
	DELAIGUE Paulette <i>Le Mas Marchet</i> 43160 La Chapelle-Geneste	MAVEL Fernand <i>La Volpilière</i> 43160 La Chapelle-Geneste	MONGINOU Luc <i>Le Mas Marchet</i> 43160 La Chapelle-Geneste

COMMUNES	DÉLÉGUÉS CONSEIL MUNICIPAL	DÉLÉGUÉS ADMINISTRATION	DÉLÉGUÉS TRIBUNAL
Charraix	Titulaire	Titulaire	Titulaire
	NOTON Jean-Louis <i>Darnes</i> 43300 Charraix	MONTPLOT née ISSARTEL Angélique <i>le bourg</i> 43300 Charraix	DURSAP née BRUN Myriam <i>Le Mas</i> 43300 Charraix
	Suppléant	Suppléant	Suppléant
	LEBRE Julie <i>Le bourg</i> 43300 Charraix	NOTON née CHAPEL Irène <i>Darnes</i> 43300 Charraix	VIGNAL Eric <i>Le bourg</i> 43300 Charraix
Chaspinhac	Titulaire	Titulaire	Titulaire
	BAROU Murielle <i>14 rue de la Galaxie</i> 43700 Chaspinhac	ANDREOLETTI Pierre-Marc <i>4 impasse du Mont Bêt</i> 43700 Chaspinhac	MALLET Christian <i>rue du Breuil</i> 43700 Chaspinhac
	Suppléant	Suppléant	Suppléant
	Sans suppléant désigné	Sans suppléant désigné	Sans suppléant désigné
Chaspuzac	Titulaire	Titulaire	Titulaire
	ARNAUD Aimé <i>9 rue de la Reilhade</i> 43320 Chaspuzac	GIRAUD Philippe <i>6 chemin de la Tourette</i> 43320 Chaspuzac	ROUSSEL Christian <i>12 rue du Pradinat</i> 43320 Chaspuzac
	Suppléant	Suppléant	Suppléant
	Sans suppléant désigné	Sans suppléant désigné	Sans suppléant désigné
Chassignoles	Titulaire	Titulaire	Titulaire
	OUSSELIN Nadine <i>Le bourg</i> 43440 Chassignoles	THAUNAT Raoul <i>Escros</i> 43440 Chassignoles	SABATIER Paul <i>Mariou</i> 43440 Chassignoles
	Suppléant	Suppléant	Suppléant
	BLANCHET Thierry <i>Escros</i> 43440 Chassignoles	THONAT Christian <i>le bourg</i> 43440 Chassignoles	ISLASSE Clément <i>Les Fontilles</i> 43440 Chassignoles
Chavaniac-Lafayette	Titulaire	Titulaire	Titulaire
	CASTAGNA née BASILI Hélène <i>Anglard</i> 43230 Chavaniac-Lafayette	HEMERET Estelle <i>le bourg</i> 43230 Chavaniac-Lafayette	COUDERT née CORNAIRE Andrée <i>Anglard</i> 43230 Chavaniac-Lafayette
	Suppléant	Suppléant	Suppléant
	MAURIN Hubert <i>Anglard</i> 43230 Chavaniac-Lafayette	LAC née AUTUCHE Martine <i>le bourg</i> 43230 Chavaniac-Lafayette	BABAK Nadia <i>le bourg</i> 43230 Chavaniac-Lafayette

COMMUNES	DÉLÉGUÉS CONSEIL MUNICIPAL	DÉLÉGUÉS ADMINISTRATION	DÉLÉGUÉS TRIBUNAL
Chazelles	Titulaire	Titulaire	Titulaire
	BOYER Josiane <i>le bourg</i> 43510 Séneujols	VISSAC Stéphane <i>Madènes</i> 43300 Chazelles	BUYSSE Lisa <i>le bourg</i> 43300 Chazelles
	Suppléant	Suppléant	Suppléant
	BALLAIS Anna <i>Madènes</i> 43300 Chazelles	BREMAUD Guy <i>Madènes</i> 43300 Chazelles	VINCENT Martine <i>le bourg</i> 43300 Chazelles
Chomelix	Titulaire	Titulaire	Titulaire
	GIBERT Serge <i>Fournac</i> 43500 Chomelix	CORNUT née GIBERT Danielle <i>route du Puy</i> 43500 Chomelix	COLOMBAT Gilles <i>Miollet</i> 43500 Chomelix
	Suppléant	Suppléant	Suppléant
	PRALONG Emilienne <i>Le Monteil</i> 43500 Chomelix	TRIVIS Marc <i>Miollet</i> 43500 Chomelix	Chabat Roger <i>Rue des Gorges de l'Arzon</i> 43500 Chomelix
Chomette (La)	Titulaire	Titulaire	Titulaire
	BAISSAC Olivier <i>Ailhac</i> 43230 La Chomette	JOUVHOMME Agnès <i>le bourg</i> 43230 La Chomette	PERREY Colette <i>le bourg</i> 43230 La Chomette
	Suppléant	Suppléant	Suppléant
	CHABRIER François <i>Rafayet</i> 43230 La Chomette	ZANUTTO Giovanni <i>le bourg</i> 43230 La Chomette	JOLI Christophe <i>le bourg</i> 43230 La Chomette
Cistrières	Titulaire	Titulaire	Titulaire
	VIGIER Nicky <i>Le bourg</i> 43160 Cistrières	MOLLIN Marcel <i>le bourg</i> 43160 Cistrières	MATHIVET Christian <i>le bourg</i> 43160 Cistrières
	Suppléant	Suppléant	Suppléant
	MENAGER Philippe <i>Mandel</i> 43160 Cistrières	QUART Jean <i>Le bourg</i> 43160 Cistrières	CLADIERE Pierre <i>Pignols</i> 43160 Cistrières
Cohade	Titulaire	Titulaire	Titulaire
	THONNAT née FERRET Hélène <i>16 rue du Pouveret</i> <i>Flageac</i> 43100 Cohade	GASTINEAU née GALISSON Blandine <i>40 rue de la Combe</i> <i>Largelier</i> 43100 Cohade	CHARBONNIER Roger <i>29 rue du Pouveret – Flageac</i> 43100 Cohade
	Suppléant	Suppléant	Suppléant
	GILBERT née CURABET Solange <i>10 rue Saint-Ferreol</i> 43100 Cohade	ORILLON Roger <i>10 rue des Cypres</i> <i>Flageac</i> 43100 Cohade	BRUN Yvette <i>1 rue de la Bouchet</i> <i>Ouillandre</i> 43100 Cohade

COMMUNES	DÉLÉGUÉS CONSEIL MUNICIPAL	DÉLÉGUÉS ADMINISTRATION	DÉLÉGUÉS TRIBUNAL
Collat	Titulaire	Titulaire	Titulaire
	MOUTTE Geoffrey 5 rue du Temple 43230 Collat	BEGON Chantal 2 rue de Lachaud 43230 Collat	BONHOURS née JOURDE Fabienne 3 route de Chabestrat 43230 Collat
	Suppléant	Suppléant	Suppléant
	<i>Sans suppléant désigné</i>	MOUTTE Fabienne 5 rue du temple 43230 Collat	RAVEL Régis 7 route de Chabestrat 43230 Collat
Connangles	Titulaire	Titulaire	Titulaire
	BEAUDUIN Valérie 480 route du Redondet Challes 43160 Connangles	MONATTE Dominique 172 rue des Ribaires Champses 43160 Connangles	MARGERIT Roger 4 rue du clocher 43160 Connangles
	Suppléant	Suppléant	Suppléant
	BEAUNE Christian 160 rue des mésanges Pissis 43160 Connangles	FILAIRE René 2 rue du couvent Le bourg 43160 Connangles	VIALATEL Mireille 16 rue de la vieille forge 43160 Connangles
Costaros	Titulaire	Titulaire	Titulaire
	REYNAUD Jean-Claude Le Rouchas 43490 Costaros	CHARREYRON Daniele lotissement le Rouchas 43490 Costaros	COLLY Raphaël lot les sources 43490 Costaros
	Suppléant	Suppléant	Suppléant
	VEGA Jérôme RN 88 43490 Costaros	LIABEUF Katia Lotissement Les Tourterelles 43490 Costaros	PAYSAL Raymond les sources 43490 Costaros
Couteuges	Titulaire	Titulaire	Titulaire
	BEAUD Olivier Espitavy 43230 Couteuges	ROCHE Bernadette le bourg 43230 Couteuges	NICAUD Daniel le bourg 43230 Couteuges
	Suppléant	Suppléant	Suppléant
	<i>Sans suppléant désigné</i>	BESSON Eliane Bannat 43230 Couteuges	MONTEIL Lilian le bourg 43230 Couteuges
Craponne-sur-Arzon	Titulaire	Titulaire	Titulaire
	SALANON Gérard 16 route de la Chaise-Dieu 43500 Craponne-sur-Arzon	PICARD Jeannette 4 rue du château d'eau 43500 Craponne-sur-Arzon	GIRARD Marie-Thérèse Immeuble Belleville 43500 Craponne-sur-Arzon
	Suppléant	Suppléant	Suppléant
	PERGIER née CHAPUIS Odile 11 allée Beausoleil 43500 Craponne-sur-Arzon	SOULIER Alain Route de Retournac 43500 Craponne-sur-Arzon	JOUBERT Alain 7 impasse des deux consuls 43500 Craponne-sur-Arzon

COMMUNES	DÉLÉGUÉS CONSEIL MUNICIPAL	DÉLÉGUÉS ADMINISTRATION	DÉLÉGUÉS TRIBUNAL
Cubelles	Titulaire	Titulaire	Titulaire
	CUBIZOLLES Elina <i>La Pénide</i> 43170 Cubelles	DEGHETTO Michel <i>Le bourg</i> 43170 Cubelles	COSTON Didier <i>Fô</i> 43170 Cubelles
	Suppléant	Suppléant	Suppléant
	CUBIZOLLES Lionel <i>Lot la Peyre Plantade</i> <i>Le Fraisse</i> 43170 Cubelles	CUBIZOLLES Alain <i>Langlade</i> 43170 Cubelles	BERNARD Jacqueline <i>Le Fraisse</i> 43170 Cubelles
Cussac-sur-Loire	Titulaire	Titulaire	Titulaire
	BESSE Sandrine <i>28 chemin de l'Estrade</i> 43370 Cussac-sur-Loire	BROSSIER Jean-Pierre <i>34 rue du 19 mars 1962</i> 43370 Cussac-sur-Loire	AZZEZAT Georges <i>10 chemin des crouzettes</i> 43370 Cussac-sur-Loire
	Suppléant	Suppléant	Suppléant
	REYNAUD Jean-Louis <i>7 chemin du Bief</i> 43370 Cussac-sur-Loire	ELIS Andrée <i>2 rue des Costes</i> <i>Malpas</i> 43370 Cussac-sur-Loire	LONJON Christine <i>2 rue des 2 moulins</i> 43370 Cussac-sur-Loire
Desges	Titulaire	Titulaire	Titulaire
	ROCHE Albert <i>Le bourg</i> 43300 DESGES	BRUSTEL Mireille <i>Lesbinières</i> 43300 DESGES	VISSAC Maryse <i>Les Coussousses</i> 43300 DESGES
	Suppléant	Suppléant	Suppléant
	<i>Sans suppléant désigné</i>	<i>Sans suppléant désigné</i>	<i>Sans suppléant désigné</i>
Domeyrat	Titulaire	Titulaire	Titulaire
	LAGREVE Adrien <i>La Genestière</i> 43230 Domeyrat	GINHAC Gregory <i>le bourg</i> 43230 Domeyrat	DELAIR Aurélie <i>15 La Mineuve</i> 43230 Domeyrat
	Suppléant	Suppléant	Suppléant
	THOMAS Laetitia <i>Blannat</i> 43230 Domeyrat	PAGE Christelle <i>le bourg</i> 43230 Domeyrat	ARNOULT Nadège <i>37 La Cougeat</i> 43230 Domeyrat
Espalem	Titulaire	Titulaire	Titulaire
	SOUSTRE Sébastien <i>455 Le Garay de Lagarde</i> 43450 Espalem	CUOQ Vincent <i>7 rue du Gray</i> <i>le bourg</i> 43450 Espalem	LIAUTAUD Jean-François <i>157 route de Blesle</i> 43450 Espalem
	Suppléant	Suppléant	Suppléant
	BERTRAND Solène <i>40 route de Brioude</i> 43450 Espalem	GORDIEN Christian <i>435 rue des fossés</i> 43450 Espalem	MARCHAUD Cécile <i>1 rue du père Toinon</i> 43450 Espalem

COMMUNES	DÉLÉGUÉS CONSEIL MUNICIPAL	DÉLÉGUÉS ADMINISTRATION	DÉLÉGUÉS TRIBUNAL
Esplantas-Vazeilles	Titulaire	Titulaire	Titulaire
	FOURNIER Philippe <i>lot la Virlange Biasse</i> 43170 Esplantas-Vazeilles	BESSIERE Florence <i>Vazeilles près Saugues</i> 43170 Esplantas-Vazeilles	CHARRADE François <i>Lotissement La Virlange</i> <i>Biasse</i> 43170 Esplantas-Vazeilles
	Suppléant	Suppléant	Suppléant
	VACHELARD Elisabeth <i>La Brugère</i> 43170 Esplantas-Vazeilles	DABRIGEON André <i>La Brugère</i> 43170 Esplantas-Vazeilles	SABOURET Bernadette <i>Esplantas</i> 43170 Esplantas-Vazeilles
Fay-sur-Lignon	Titulaire	Titulaire	Titulaire
	RANCHON Elisabeth <i>1666 route de Saint-Front</i> 43430 Fay-sur-Lignon	CRESPY née GUIGON Béatrice <i>6 rue de La Combe</i> 43430 Fay-sur-Lignon	BONNEFOY née CHALENDAR Odette <i>Abriès</i> 43430 Fay-sur-Lignon
	Suppléant	Suppléant	Suppléant
	VERDIER Nicolas <i>11 rue de la tour</i> 43430 Fay-sur-Lignon	MAURIN Anne-Marie <i>1 rue de la tour</i> 43430 Fay-sur-Lignon	COUSTE André <i>58 route de Sénicroze</i> 43430 Fay-sur-Lignon
Fix-Saint-Geney	Titulaire	Titulaire	Titulaire
	BERARD Jérôme <i>10 rue de Montpeyroux</i> 43320 Fix-Saint-Geney	HUART Rudolphe <i>6 rue de Montpeyroux</i> 43320 Fix-Saint-Geney	COMTE François <i>1 rue de Gertru</i> 43320 Fix-Saint-Geney
	Suppléant	Suppléant	Suppléant
	NICOUX Nadège <i>3 rue du Velay</i> 43320 Fix-Saint-Geney	PRUVOST Emile <i>7 route de Vernassal</i> 43320 Fix-Saint-Geney	DIODONNAT Florian <i>14 village Veyrac</i> 43320 Fix-Saint-Geney
Freycenet-la-Tour	Titulaire	Titulaire	Titulaire
	SURREL Stéphanie <i>Reyrac</i> 43150 Freycenet La Tour	CHANTEMESSE Roselyne <i>10 Route des Barthes</i> 43150 Freycenet La Tour	ARNAUD Elisabeth <i>7 route de Laussonne</i> 43150 Freycenet La Tour
	Suppléant	Suppléant	Suppléant
	BERTRAND René <i>2 Route des Barthes – 2ème</i> <i>étage</i> 43150 Freycenet La Tour	Gire Joëlle <i>17 Route des Barthes</i> 43150 Freycenet La Tour	ARCHER Marie-Hélène <i>8 rue de Calastrier</i> 43150 Freycenet La Tour
Frugères-les-Mines	Titulaire	Titulaire	Titulaire
	CARLE Marie <i>14 Rue du Bois</i> 43250 Frugères les Mines	LUSSU Robert <i>12 rue de l'Église</i> 43250 Frugères les Mines	DESCHAUD Jean-Luc <i>12 rue du Bois</i> 43250 Frugères les Mines
	Suppléant	Suppléant	Suppléant
	ROCHE Daniel <i>1 Chemin de la Combe</i> 43250 Frugères les Mines	CORNY Isabelle <i>1 Rue du Coudert</i> 43250 Frugères les Mines	HENRIOT Jean-Paul <i>10 rue du bois</i> 43250 Frugères les Mines

COMMUNES	DÉLÉGUÉS CONSEIL MUNICIPAL	DÉLÉGUÉS ADMINISTRATION	DÉLÉGUÉS TRIBUNAL
Frugières-le-Pin	Titulaire	Titulaire	Titulaire
	SOISSONS Delphine <i>Fiossat</i> 43230 Frugières Le Pin	BRUHAT René <i>le bourg</i> 43320 Frugières Le Pin	ROCHE Daniel <i>Aubagnat</i> 43230 Frugières Le Pin
	Suppléant	Suppléant	Suppléant
	<i>Sans suppléant désigné</i>	<i>Sans suppléant désigné</i>	<i>Sans suppléant désigné</i>
Goudet	Titulaire	Titulaire	Titulaire
	BONNET Sébastien <i>52 rue Edith Barthélémy</i> 43150 Goudet	RAVOUX Gérard <i>20 rue Edith Barthélémy</i> 43150 Goudet	ARCHER Jean-Pierre <i>13 rue Edith Barthélémy</i> 43150 Goudet
	Suppléant	Suppléant	Suppléant
	LARIVIERE Fanny <i>12 rue de l'Holme</i> 43150 Goudet	ARNULF Sophie <i>9 rue Edith Barthélémy</i> 43150 Goudet	DEVARREWAERE Anthony <i>9 rue du Marchadial</i> 43150 Goudet
Grazac	Titulaire	Titulaire	Titulaire
	BREDY Marine <i>Chemin des Lavandières</i> 43200 GRAZAC	LIOTIER Anthony <i>Rue de la Chazotte</i> 43200 GRAZAC	DUROH Jean-Claude <i>Rue de la Fayette</i> 43200 Grazac
	Suppléant	Suppléant	Suppléant
	<i>Sans suppléant désigné</i>	<i>Sans suppléant désigné</i>	<i>Sans suppléant désigné</i>
Grenier-Montgon	Titulaire	Titulaire	Titulaire
	BAYET Françoise <i>2 route de Brioude</i> 43450 Grenier-Montgon	CATALAN Corinne <i>6 route de Brioude</i> 43450 Grenier Montgon	FAGEON Béatrice <i>1 route Impériale</i> 43450 Grenier-Montgon
	Suppléant	Suppléant	Suppléant
	MOREL Patrick <i>36 route de Brioude</i> 43450 Grenier-Montgon	SABATIER Marie-Eve <i>1 rue du pont</i> 43450 Grenier Montgon	CABANE Gérard <i>18 route de Brioude</i> 43450 Grenier-Montgon
Grèzes	Titulaire	Titulaire	Titulaire
	MARTIN Marc <i>le bourg</i> 43170 Grèzes	GIBELIN Bernard <i>Le bourg</i> 43170 Grèzes	PAULET née CHAUVET Bernadette <i>Maisonneuve</i> 43170 Grèzes
	Suppléant	Suppléant	Suppléant
	BOUARD Guillaume <i>Le bourg</i> 43170 Grèzes	BLANCARD née SAUGUES Bernadette <i>Le bourg</i> 43170 Grèzes	BOUARD née THIOULOUSE Monique <i>le bourg</i> 43170 Grèzes

COMMUNES	DÉLÉGUÉS CONSEIL MUNICIPAL	DÉLÉGUÉS ADMINISTRATION	DÉLÉGUÉS TRIBUNAL
Javaugues	Titulaire	Titulaire	Titulaire
	CAREMIER Françoise <i>Rue du clos</i> 43100 Javaugues	VAUZELLE Christiane <i>rue du charron</i> 43100 Javaugues	MIALON Odette <i>route de Cumignat</i> 43100 Javaugues
	Suppléant	Suppléant	Suppléant
	<i>Sans suppléant désigné</i>	<i>Sans suppléant désigné</i>	<i>Sans suppléant désigné</i>
Jax	Titulaire	Titulaire	Titulaire
	COSTE-GODDON Bénédicte <i>le Crouzet</i> 43230 Jax	MARSEIN née PASCAL Gisèle <i>3 rue du Maigne</i> 43230 Jax	LEFORTIER née ROY Marie-Madeleine <i>8 rue des pièges</i> 43230 Jax
	Suppléant	Suppléant	Suppléant
	SEGONNE née MEDORO Marie <i>Le Mont</i> 43230 Jax	ARSAC Stéphane <i>10 rue des pièges</i> 43230 Jax	FERRY née BLANC Marie-Paule <i>12 rue du Verdier</i> 43230 Jax
Josat	Titulaire	Titulaire	Titulaire
	BELLUT Mickaël <i>Le bourg</i> 43230 Josat	RICHARD née RODIER Thérèse <i>Le bourg</i> 43230 Josat	ORTOLA née RODIER Raymonde <i>le bourg</i> 43230 Josat
	Suppléant	Suppléant	Suppléant
	MARTIN Didier <i>Les Fages</i> 43230 Josat	COSSON Eric <i>Pouzols</i> 43230 Josat	BEAUME née VIDAL Michelle <i>Le Viillard</i> 43230 Josat
Landos	Titulaire	Titulaire	Titulaire
	CHABRET Martine <i>Bargettes</i> 43340 Landos	VENTALON Yves <i>6 chemin du marais</i> 43340 Landos	FOURCADE Laurence <i>2 impasse des acacias</i> 43340 Landos
	Suppléant	Suppléant	Suppléant
	TABUSSE Yolande <i>Bargettes</i> 43340 Landos	LIABEUF Jean-Claude <i>4 impasse du petit bois</i> 43340 Landos	MONCHAMP Nicolas <i>28 route du Haut-Allier</i> 43340 Landos
Lapte	Titulaire	Titulaire	Titulaire
	GIRE Anne-Céline <i>La Chambertièrre-Basse</i> 43200 Lapte	RAVEL René <i>Verne</i> 43200 Lapte	TRILLANO épouse BARALON Elisabeth <i>Verne – Les Communaux du verne</i> 43200 Lapte
	Suppléant	Suppléant	Suppléant
	RAYNAUD Fabrice <i>Quartier de Champdappe</i> 43200 Lapte	BADIER Françoise <i>La Lèche</i> 43200 Lapte	COLOMBET Jean-Pierre <i>Champséauve</i> 43200 Lapte

COMMUNES	DÉLÉGUÉS CONSEIL MUNICIPAL	DÉLÉGUÉS ADMINISTRATION	DÉLÉGUÉS TRIBUNAL
Lavaudieu	Titulaire	Titulaire	Titulaire
	THONNAT Gilles <i>le bourg</i> 43100 Lavaudieu	PERREY Paul-Henri <i>Pinols</i> 43100 Lavaudieu	DELAIR Marc <i>le bourg</i> 43100 Lavaudieu
	Suppléant	Suppléant	Suppléant
	<i>Sans suppléant désigné</i>	<i>Sans suppléant désigné</i>	<i>Sans suppléant désigné</i>
Lavoûte-Chilhac	Titulaire	Titulaire	Titulaire
	VUARIN née PERONNY Hélène <i>Route de Brioude</i> 43380 Lavoûte-Chilhac	MARCET née SERGERE Laurence <i>Rue du Pont</i> 43380 Lavoûte-Chilhac	HAUTCOEUR née LEOTOING Colette <i>Route de Brioude</i> 43380 Lavoûte-Chilhac
	Suppléant	Suppléant	Suppléant
	FOURREAU née DEMARLY Nathalie <i>Lotissement le terrier</i> <i>Chemin de la Gaye</i> 43380 Lavoûte-Chilhac	MANOURY Vincent <i>Le Prieuré</i> 43380 Lavoûte-Chilhac	HAUTCOEUR Jacques <i>Route de Brioude</i> 43380 Lavoûte-Chilhac
Lavoûte-sur-Loire	Titulaire	Titulaire	Titulaire
	BOYER Bernard <i>1 rue de Ceyssaguet</i> 43800 Lavoûte-sur-Loire	CONDUCTIER Jacqueline <i>3 rue Montaigne</i> 43800 Lavoûte-sur-Loire	NOUVET Benjamin <i>1 rue Traversière</i> 43800 Lavoûte-sur-Loire
	Suppléant	Suppléant	Suppléant
	OUBRIER-LEBARON Joëlle <i>Pimparoux</i> 43800 Lavoûte-sur-Loire	DIGONNET Nathalie <i>1 place de l'église</i> 43800 Lavoûte-sur-Loire	BURIANNE Raymond <i>21 rue du château Thoulouze</i> 43800 Lavoûte-sur-Loire
Léotoing	Titulaire	Titulaire	Titulaire
	CHASSAIN Pierre <i>La Bastide</i> 43410 Léotoing	FANJUL née BIGOT Florence <i>Recoules</i> 43410 Léotoing	BESSEYRE Annie <i>le bourg</i> 43410 Léotoing
	Suppléant	Suppléant	Suppléant
	<i>Sans suppléant désigné</i>	CAVAROT née NOEL Lydie <i>Autrac</i> 43410 Léotoing	<i>Sans suppléant désigné</i>
Lissac	Titulaire	Titulaire	Titulaire
	CHAPUIS Hélène <i>2 chemin du Bègue</i> <i>Drossac</i> 43350 Lissac	BERTRAND Jean-Paul <i>2 impasse du forgeron</i> 43350 Lissac	GARNIER Jean <i>8 rue de la source</i> <i>Freycenet</i> 43350 Lissac
	Suppléant	Suppléant	Suppléant
	<i>Sans suppléant désigné</i>	<i>Sans suppléant désigné</i>	<i>Sans suppléant désigné</i>

COMMUNES	DÉLÉGUÉS CONSEIL MUNICIPAL	DÉLÉGUÉS ADMINISTRATION	DÉLÉGUÉS TRIBUNAL
Lorlanges	Titulaire	Titulaire	Titulaire
	BOUCHE Laetitia 14 Rocheconstant 43360 Lorlanges	SICARD Céline 4 rue du Lac 43360 Lorlanges	GRIMAUT Jean-Marie 2 Angelane 43360 Lorlanges
	Suppléant	Suppléant	Suppléant
	BARD Serge 16 Rocheconstant 43360 Lorlanges	HAZELLE Dominique 2 rue du tilleul 43360 Lorlanges	FRANCON Antonin 20 rue de l'Impériale 43360 Lorlanges
Loudes	Titulaire	Titulaire	Titulaire
	BERGER Karine Collange 43320 Loudes	CHEUCLE René Moulin du buisson 43320 Loudes	THOLANCE née GARDES Jeanne 5 rue Jean Portal 43320 Loudes
	Suppléant	Suppléant	Suppléant
	GRANIER Fabrice 7 route de Fromenteau Vaures 43320 Loudes	Sans suppléant désigné	Sans suppléant désigné
Lubilhac	Titulaire	Titulaire	Titulaire
	ANDRE Sébastien Les Martres 43100 Lubilhac	DELORME Christophe Le bourg 43100 Lubilhac	PLANCE Gustave Les Martres 43100 Lubilhac
	Suppléant	Suppléant	Suppléant
	BONY née COUTEL Josiane La Fage 43100 Lubilhac	RESCHE née CUBIZOLLES Joëlle Fraise 43100 Lubilhac	TRAVERS née DENEUVE Michèle Cistrières 43100 Lubilhac
Malvalette	Titulaire	Titulaire	Titulaire
	ASTIER Amandine 269 Impasse lachaud 43210 Malvalette	BUISSON Patrick 245 Rue Georges Brassens 43210 Malvalette	SEJALON Denis La Charat 43210 Malvalette
	Suppléant	Suppléant	Suppléant
	BORIE David 360 route de l'abreuvoir 43210 Malvalette	GIRAUD Marcel 376 Impasse Lachaud 43210 Malvalette	CHARREYRON Monique 51 Rue du Cuar Emilieux 43210 Malvalette
Malvières	Titulaire	Titulaire	Titulaire
	FAY-SEIGNE Aline Le bourg 43160 Malvières	ROUX Bernadette Lagrifolle 43160 Malvières	ROUSSERIE Louis Parot 43160 Malvières
	Suppléant	Suppléant	Suppléant
	MOTTET Jean-Marc Beyssac 43160 Malvières	BOULANT Jean-Claude Le Champ 43160 Malvières	DUCHAMP née TARDIEU Marie-Chantal Laguifolle 43160 Malvières

COMMUNES	DÉLÉGUÉS CONSEIL MUNICIPAL	DÉLÉGUÉS ADMINISTRATION	DÉLÉGUÉS TRIBUNAL
Mas-de-Tence (Le)	Titulaire	Titulaire	Titulaire
	POCHELON Cyril 1928 route de Platespirat 43190 Le Mas de Tence	CROUZET Annie 58 rue des écoles 43190 Le Mas de Tence	PERILLON née LIOTHIER Brigitte 13 montée du grand pré 43190 Le Mas de Tence
	Suppléant	Suppléant	Suppléant
	NURY Marcel 2815 route de l'Ardèche 43190 Le Mas de Tence	BROUSSARD Marcel 65 rue des écoles 43190 Le Mas de Tence	FAURIAT Maurice 45 chemin des Fayes 43190 Le Mas de Tence
Mazeyrat-d'Allier	Titulaire	Titulaire	Titulaire
	TORRENT Paul Truchon 43300 Mazeyrat-d'Allier	FOURY Denis 5 rue du Chaumet 43300 Mazeyrat-d'Allier	HABRIAL Paulette Saint Eble 43300 Mazeyrat-d'Allier
	Suppléant	Suppléant	Suppléant
	JOUVE Simon Le Monteil 43300 Mazeyrat-d'Allier	BERGOUGNOUX Christian Rue de la tour Reilhac 43300 Mazeyrat-d'Allier	CHAPON Jean-Marie 15 rue Gustave Portal 43300 Mazeyrat-d'Allier
Monastier-sur-Gazeille (Le)	Titulaire	Titulaire	Titulaire
	GERENTES née MIRMAND Chantal 1 route du Chamarier 43150 Le Monastier-sur- Gazeille	FOURNEL née GUINAMANT Michèle 15 avenue Laurent Eynac 43150 Le Monastier-sur- Gazeille	LAC régis 10 Montée du ruisseau 43150 Le Monastier-sur- Gazeille
	Suppléant	Suppléant	Suppléant
	VINCENT Alain 15 route de la Gazeille 43150 Le Monastier-sur- Gazeille	MARCON Maurice 13 allée des condamines 43150 Le Monastier-sur- Gazeille	VEY Patrick George 7 rue de Moulines 43150 Le Monastier-sur- Gazeille
Monistrol-d'Allier	Titulaire	Titulaire	Titulaire
	RAVAT Raymond rue Jean de Fretat 43580 Monistrol d'Allier	FLANDIN Elisabeth rue Jean de Fretat 43580 Monistrol d'Allier	PLOT Jean-Luc rue les Lombards 43580 Monistrol d'Allier
	Suppléant	Suppléant	Suppléant
	FOURCADE Marie-Claude Montée des deux chiens 43580 Monistrol d'Allier	VERNET Gisèle La Valette 43580 Monistrol d'Allier	BRAUD Maurice Les Chastres 43580 Monistrol d'Allier
Monlet	Titulaire	Titulaire	Titulaire
	GARNIER Laurent 1 place du jeu de boules 43270 Monlet	ROUSSET-PETIT Patricia 4 chemin du garay de may 43270 Monlet	FERRAND-CORTIAL Nathalie 4 route des volcans 43270 Monlet
	Suppléant	Suppléant	Suppléant
	<i>Sans suppléant désigné</i>	POUZOLS Pierre Pouzols 43270 Monlet	CHARROIN Roger 2 chemin du garay de may 43270 Monlet

COMMUNES	DÉLÉGUÉS CONSEIL MUNICIPAL	DÉLÉGUÉS ADMINISTRATION	DÉLÉGUÉS TRIBUNAL
Montclard	Titulaire	Titulaire	Titulaire
	CHATEAUNEUF Gilbert <i>Trabesson</i> 43230 Montclard	PONTVIANNE Philippe <i>Trabesson</i> 43230 Montclard	TYSSANDIER Antoine <i>Lestremoleole</i> 43230 Montclard
	Suppléant	Suppléant	Suppléant
	BAUDIN Danielle <i>Armand</i> 43230 Montclard	TYSSANDIER Corinne <i>Lestremolede</i> 43230 Montclard	BELMONT Eric <i>Trabesson</i> 43230 Montclard
Monteil (Le)	Titulaire	Titulaire	Titulaire
	PAGES Paul <i>14 chemin des Varennes</i> 43700 Le Monteil	GIL Michelle <i>3 place de l'Église</i> 43700 Le Monteil	MOKHTARI née BREYSSE Françoise <i>2 place de la mairie</i> 43700 Le Monteil
	Suppléant	Suppléant	Suppléant
	ACHARD Sylvain <i>10 Chemin Neuf</i> 43700 Le Monteil	DA ROCHA Valérie <i>13 chemin des Varennes</i> 43700 Le Monteil	BARBUT née PORTAL Catherine <i>20 chemin de Varennes</i> 43700 Le Monteil
Montregard	Titulaire	Titulaire	Titulaire
	RANCON Raphaël <i>3 rue du château</i> 43290 Montregard	SAMUEL Jean-Noël <i>480 chemin de Nolhec</i> Nolhec 43290 Montregard	MASSARDIER Pascal <i>150 impasse du Garay de la Croix Aulagny</i> 43290 Montregard
	Suppléant	Suppléant	Suppléant
	SAMUEL Béatrice <i>Beaulaigue</i> 245 chemin de Nolhec 43290 Montregard	DUMONT Gérard <i>7 allée des chevaliers</i> 43290 Montregard	LARDON Noël <i>11 rue de la croix de Birol</i> 43290 Montregard
Paulhaguet	Titulaire	Titulaire	Titulaire
	ACHARD Didier <i>8 bis route de Chassagnes</i> 43230 Paulhaguet	ACHARD Monique <i>4 rue de la République</i> 43230 Paulhaguet	PAGES Valérie <i>10 route de Chassagnes</i> 43230 Paulhaguet
	Suppléant	Suppléant	Suppléant
	Sans suppléant désigné	Sans suppléant désigné	Sans suppléant désigné
Pébrac	Titulaire	Titulaire	Titulaire
	JOLIVET Marie <i>le mèze</i> 43300 Pébrac	PAGE Marc <i>Le bourg</i> 43300 Pébrac	CHAMBEFORT née GUINEBAULT Simone <i>le bourg</i> 43300 Pébrac
	Suppléant	Suppléant	Suppléant
	CUSSAC Nicolas <i>Ganillon</i> 43300 Pébrac	ROUX Michel <i>La Borie</i> 43300 Pébrac	TRINQUART Noëlle <i>le bourg</i> 43300 Pébrac

COMMUNES	DÉLÉGUÉS CONSEIL MUNICIPAL	DÉLÉGUÉS ADMINISTRATION	DÉLÉGUÉS TRIBUNAL
Pertuis (Le)	Titulaire	Titulaire	Titulaire
	NEZEY Christian Jacquet 43200 Le Pertuis	GALLET Joël La Sauvagine 43200 Le Pertuis	QUEYRON Marie-Claude Route de Saint-Julien Chapteuil 43200 Le Pertuis
	Suppléant	Suppléant	Suppléant
	JOUVE Jean-Luc L'herm 43200 Le Pertuis	BOULHOL André Lavoute 43200 Le Pertuis	PERREL Laurent Le bourg 43200 Le Pertuis
	Titulaire	Titulaire	Titulaire
Polignac	AGRAIN Christian 6 route des Houches Marnhac 43000 Polignac	ROME Gérard 2 impasse de la Varenne Tressac 43000 Polignac	GRANJEON Eliane 200 route de Bilhac 43000 Polignac
	Suppléant	Suppléant	Suppléant
	VIGOUROUX Pauline 5 impasse du soleil La Ribeyre 43000 Polignac	MONTELS née DALEGRE Mireille 8 chemin de la roche grosse 43000 Polignac	DA ROCHA Stéphane 14 rue du donjon 43000 Polignac
	Titulaire	Titulaire	Titulaire
Présailles	PESSEMESE Bernard Vachères 43150 Présailles	DUGUA Christophe Route des Jonquilles 43150 Présailles	MIALON Jean-Baptiste Le Cher 43150 Présailles
	Suppléant	Suppléant	Suppléant
	MIRIGLIORINI Aurélie 9 route des Jonquilles 43150 Présailles	BODIN Chloé 13, le Cher 43150 Présailles	MASSON Marie-Hélène Le Bouchet 43150 Présailles
	Titulaire	Titulaire	Titulaire
Queyrières	HARDY Anne La Roche 43260 QUEYRIERES	CHEVALIER Nicole Le Coudert 43260 QUEYRIERES	CHAPUIS Gilles Raffy 43260 QUEYRIERES
	Suppléant	Suppléant	Suppléant
	DELEAU Eric La Varenne 43260 Queyrières	CHEVALIER Jean-Jacques Monedeyres 43260 Queyrières	MESONA Gwenaëlle Les Drayes 43260 Queyrières
	Titulaire	Titulaire	Titulaire
Raucoules	MANIOULOUX Pierre-Henri 8 rue de Firminy 43290 Raucoules	PAILLET Claude 435 route d'Aulagny 43290 Raucoules	GIRAUD Josette 145 chemin de Bayle 43290 Raucoules
	Suppléant	Suppléant	Suppléant
	<i>Sans suppléant désigné</i>	<i>Sans suppléant désigné</i>	<i>Sans suppléant désigné</i>

COMMUNES	DÉLÉGUÉS CONSEIL MUNICIPAL	DÉLÉGUÉS ADMINISTRATION	DÉLÉGUÉS TRIBUNAL
Rauret	Titulaire	Titulaire	Titulaire
	AVIT Eric Rauret-Haut 43340 Rauret	RENOUX Luc Rauret-Haut 43340 Rauret	CHAMELIN Paul Freycenet 43340 Rauret
	Suppléant	Suppléant	Suppléant
	VOLLE Nadine Rauret-Bas 43340 Rauret	<i>Sans suppléant désigné</i>	<i>Sans suppléant désigné</i>
Saint-André-de-Chalencon	Titulaire	Titulaire	Titulaire
	FILIOLE Cindy Chazelles 43130 Saint-André-de-Chalencon	ROUX Maurice Montpré 43130 Saint-André-de-Chalencon	FAURE née VALADIER Mireille Le bourg 43130 Saint-André-de-Chalencon
	Suppléant	Suppléant	Suppléant
	<i>Sans suppléant désigné</i>	<i>Sans suppléant désigné</i>	<i>Sans suppléant désigné</i>
Saint-Arcons-d'Allier	Titulaire	Titulaire	Titulaire
	DESTABLE Patricia Rognac 43300 Saint-Arcons-d'Allier	JOURMARD Noël Rognac 43300 Saint-Arcons-d'Allier	BOISSIERES Gérard Navat 43300 Saint-Arcons-d'Allier
	Suppléant	Suppléant	Suppléant
	SABY Joël Navat 43300 Saint-Arcons-d'Allier	PAGE Jacky Le Jarrisson 43300 Saint-Arcons-d'Allier	TOURNAYRE Marie-Thérèse Bevat 43300 Saint-Arcons-d'Allier
Saint-Austremoine	Titulaire	Titulaire	Titulaire
	LAMBERT François Le Mirial 43380 Saint-Austremoine	COMTE Michel Cumiaux 43380 Saint-Austremoine	PELISSIER Denis lieu dit Cumiaux 43380 Saint-Austremoine
	Suppléant	Suppléant	Suppléant
	HALGAND Martine Le Bénéfice 43380 Saint-Austremoine	SOULIER Gilbert Le bourg 43380 Saint-Austremoine	RIGAUX Ludovic Le Monteil 43380 Saint-Austremoine
Saint-Beauzire	Titulaire	Titulaire	Titulaire
	VALEIX Cyrielle 10 rue de la reine blanche 43100 Saint-Beauzire	LOUBAT Angélique 6 rue du chavanial 43100 Saint-Beauzire	CONIL Philippe Veudage 43100 Saint-Beauzire
	Suppléant	Suppléant	Suppléant
	MAZIN Ingrid 6 impasse de la fourme 43100 Saint-Beauzire	MARTINEZ Christelle Les Bordes 43100 Saint-Beauzire	BISCARRAT Caroline le Croizet 43100 Saint-Beauzire

COMMUNES	DÉLÉGUÉS CONSEIL MUNICIPAL	DÉLÉGUÉS ADMINISTRATION	DÉLÉGUÉS TRIBUNAL
Saint-Bérain	Titulaire	Titulaire	Titulaire
	MEHDEB Ahmed <i>le bourg</i> 43300 Saint-Bérain	VIGOUROUX Raymond <i>Combret</i> 43300 Saint-Bérain	JAMMES Marie-Louise <i>La Roche</i> 43300 Saint-Bérain
	Suppléant	Suppléant	Suppléant
	JAMMES Eric <i>La Roche</i> 43300 Saint-Bérain	EYMARD Maurice <i>Le Bouchet</i> 43300 Saint-Bérain	BOBET Alain <i>Vergues</i> 43300 Saint-Bérain
Saint-Bonnet-le-Froid	Titulaire	Titulaire	Titulaire
	GRANDVAUX Pascal <i>1 chemin du Doux</i> 43290 Saint-Bonnet-le-Froid	CHATELARD née BERT Solange <i>3 impasse des prairies</i> 43290 Saint-Bonnet-le-Froid	PACALON Joseph <i>3 place Jean Béal</i> 43290 Saint-Bonnet-le-Froid
	Suppléant	Suppléant	Suppléant
	NEBOIT François <i>20 rue du Velay</i> 43290 Saint-Bonnet-le-Froid	NEYRON Jean <i>2 chemin des écoliers</i> 43290 Saint-Bonnet-le-Froid	MARCON née LEGAT Bernadette <i>5 chemin du Fanget</i> 43290 Saint-Bonnet-le-Froid
Saint-Christophe-d'Allier	Titulaire	Titulaire	Titulaire
	GRENIER Sébastien <i>Le Tremoul</i> 43340 Saint-Christophe-d'Allier	POUGNET Christian <i>le bourg</i> 43340 Saint-Christophe-d'Allier	HUGON Pierre <i>le tremoul</i> 43340 Saint-Christophe-d'Allier
	Suppléant	Suppléant	Suppléant
	<i>Sans suppléant désigné</i>	<i>Sans suppléant désigné</i>	LOUBIER Hervé <i>le bourg</i> 43340 Saint-Christophe-d'Allier
Saint-Christophe-sur-Dolaizon	Titulaire	Titulaire	Titulaire
	PECHAYRE René <i>4 chemin du Pontouron</i> 43370 Saint-Christophe-sur-Dolaizon	CHAURAND Alain <i>30 chemin du Champarot</i> <i>Jabier</i> 43370 Saint-Christophe-sur-Dolaizon	LEYTON Daniel <i>245 route de la côte</i> <i>Eycenac</i> 43370 Saint-Christophe-sur-Dolaizon
	Suppléant	Suppléant	Suppléant
	ROCHE Gérard <i>290 place de la fontaine de</i> <i>Jabier</i> 43370 Saint-Christophe-sur-Dolaizon	ANDRIEUX Jean-Pierre <i>432 route de Vals</i> <i>Dolaizon</i> 43370 Saint-Christophe-sur-Dolaizon	QUEYREYRE Josiane <i>118 route de la Louche</i> <i>Freycenet</i> 43370 Saint-Christophe-sur-Dolaizon
Saint-Cirgues	Titulaire	Titulaire	Titulaire
	VERNIERE Maryline <i>L'Hort du Riou</i> 43380 Saint-Cirgues	PEGHAIRE Marie-Claude <i>le bourg</i> 43380 Saint-Cirgues	PEGHAIRE Jean-Yves <i>le bourg</i> 43380 Saint-Cirgues
	Suppléant	Suppléant	Suppléant
	MOURONVAL Corinne <i>Le bourg</i> 43380 Saint-Cirgues	FOURNIER Jean-Louis <i>le bourg</i> 43380 Saint-Cirgues	PELLERIN Micheline <i>le grand jardin</i> 43380 Saint-Cirgues

COMMUNES	DÉLÉGUÉS CONSEIL MUNICIPAL	DÉLÉGUÉS ADMINISTRATION	DÉLÉGUÉS TRIBUNAL
Saint-Didier-sur-Doulon	Titulaire	Titulaire	Titulaire
	THOMAS MONIER Raphael <i>Tavernols</i> 43440 Saint-Didier-sur-Doulon	FAYET Marie-Thérèse <i>Lugeastre Haut</i> 43440 Saint-Didier-sur-Doulon	FLORY Olivier <i>Cerat</i> 43440 Saint-Didier-sur-Doulon
	Suppléant	Suppléant	Suppléant
	POUGHON Catherine <i>Ceilhac</i> 43440 Saint-Didier-sur-Doulon	BRUHAT Gérard <i>La Veze</i> 43440 Saint-Didier-sur-Doulon	BRUHAT Marcel <i>le bourg</i> 43440 Saint-Didier-sur-Doulon
Sainte-Eugénie-de-Villeneuve	Titulaire	Titulaire	Titulaire
	MATHIEU Charlene <i>25 place de l'Ormeau</i> 43230 Sainte-Eugénie-de-Villeneuve	DUCHET Michel <i>7 rue du Pradelet</i> 43230 Sainte-Eugénie-de-Villeneuve	BERINGER née DUCHET Ginette <i>6 rue de l'Impératrice</i> 43230 Sainte-Eugénie-de-Villeneuve
	Suppléant	Suppléant	Suppléant
	<i>Sans suppléant désigné</i>	DUCHET Antoine <i>10 impasse des jardins</i> 43230 Sainte-Eugénie-de-Villeneuve	MEDART Albert <i>13 rue Principale</i> 43230 Sainte-Eugénie-de-Villeneuve
Saint-Etienne-Lardeyrol	Titulaire	Titulaire	Titulaire
	LAGER Joëlle <i>11 rue de la voie romaine</i> Montferrat 43260 Saint-Etienne-Lardeyrol	CREPPE Bernard <i>Rue du dragon</i> 43260 Saint-Etienne-Lardeyrol	FILHOL Dominique <i>17 rue du Viala</i> 43260 Saint-Etienne-Lardeyrol
	Suppléant	Suppléant	Suppléant
	SAHUC Damien <i>5 pré de cour</i> 43260 Saint-Etienne-Lardeyrol	BONHOMME Virginie <i>Pré de cour</i> 43260 Saint-Etienne-Lardeyrol	TEYSSONNEYRE Josette <i>4 rue des Sagnes</i> 43260 Saint-Etienne-Lardeyrol
Saint-Front	Titulaire	Titulaire	Titulaire
	MATHIEU Catherine <i>Bigorre</i> 43550 Saint-Front	CORTIAL Robert <i>Chemin de Charigou</i> 43550 Saint-Front	ANDRE Marie-Hélène <i>Hameau de Bonnefond</i> 43550 Saint-Front
	Suppléant	Suppléant	Suppléant
	MONTES Virginie <i>Les Couffours</i> 43550 Saint-Front	MARCON Emilie <i>Chemin de Charigou</i> 43550 Saint-Front	RIBES Audrey <i>Machabert</i> 43550 Saint-Front
Saint-Geneyès-près-Saint-Paulien	Titulaire	Titulaire	Titulaire
	BERAUD Jérôme <i>Rochemaure</i> 43350 Saint-Geneyès-près-Saint-Paulien	FABRE née DEVIDAL Martine <i>Place de la maison carrée</i> 43350 Saint-Geneyès-près-Saint-Paulien	POUZOL Célestin <i>3 route de Fonterneau</i> 43350 Saint-Geneyès-près-Saint-Paulien
	Suppléant	Suppléant	Suppléant
	FOURNERIE née BOIT Marie-Paule <i>18 rue du Fraisse</i> 43350 Saint-Geneyès-près-Saint-Paulien	ANGLADE François <i>6 rue du Sabotier</i> 43350 Saint-Geneyès-près-Saint-Paulien	FABRE Gilbert <i>17 place de la maison carrée</i> 43350 Saint-Geneyès-près-Saint-Paulien

COMMUNES	DÉLÉGUÉS CONSEIL MUNICIPAL	DÉLÉGUÉS ADMINISTRATION	DÉLÉGUÉS TRIBUNAL
Saint-Georges-Lagricol	Titulaire	Titulaire	Titulaire
	PRALONG Michelle <i>Le Roure</i> 43500 Saint-Georges-Lagricol	GIROUX Madeleine <i>la Motte</i> 43500 Saint-Georges-Lagricol	GUERRIER Paul <i>La Sagnette</i> 43500 Saint-Georges-Lagricol
	Suppléant	Suppléant	Suppléant
	BOUTIN Philippe <i>La Branchade</i> 43500 Saint-Georges-Lagricol	COTTIER Mathieu <i>le Bourg</i> 43500 Saint-Georges-Lagricol	CHEVALIER Gabriel <i>Theux</i> 43500 Saint-Georges-Lagricol
Saint-Haon	Titulaire	Titulaire	Titulaire
	SERRES Yves <i>Mazemblard</i> 43340 Saint-Haon	ARCHER Jean-Paul <i>Mazemblard</i> 43340 Saint-Haon	FORESTIER Michel <i>Mazemblard</i> 43340 Saint-Haon
	Suppléant	Suppléant	Suppléant
	CHAMPENOY Elisabeth <i>Jagonzac</i> 43340 Saint-Haon	MASSEBOEUF Roland <i>Jagonzac</i> 43340 Saint-Haon	CUSSAC Jean-Claude <i>Escublac</i> 43340 Saint-Haon
Saint-Hostien	Titulaire	Titulaire	Titulaire
	MARTIN Marie-Thérèse <i>La Veyseyre</i> 43260 Saint-Hostien	BONCOMPAIN Stéphane <i>le bourg</i> 43260 Saint-Hostien	DELORME Pierre <i>Les Vernassous</i> 43260 Saint-Hostien
	Suppléant	Suppléant	Suppléant
	BERGERON Benoît <i>La Pénide</i> 43260 Saint-Hostien	LEVEQUE Marc <i>le bourg</i> 43260 Saint-Hostien	SIMOND née LASSABLIÈRE Nathalie <i>Ouillon</i> 43260 Saint-Hostien
Saint-Ilpize	Titulaire	Titulaire	Titulaire
	KLEIN Estelle <i>Ribeyre</i> 43380 Saint-Ilpize	TIVAYRAT Denise <i>le bourg</i> 43380 Saint-Ilpize	MASSET Catherine <i>le bourg</i> 43380 Saint-Ilpize
	Suppléant	Suppléant	Suppléant
	BARTHOMEUF Gérard <i>Channat</i> 43380 Saint-Ilpize	PERRIN Elisabeth <i>Le bourg</i> 43380 Saint-Ilpize	HENO Pierre <i>Le bourg</i> 43380 Saint-Ilpize
Saint-Jean-Lachalm	Titulaire	Titulaire	Titulaire
	GERENTON Denis <i>Sansac</i> 43510 Saint-Jean-Lachalm	SARRET Josette <i>Conil</i> 43510 Saint-Jean-Lachalm	FABRE Michel <i>le bourg</i> 43510 Saint-Jean-Lachalm
	Suppléant	Suppléant	Suppléant
	Sans suppléant désigné	DAUDET Henri <i>Le Villard</i> 43510 Saint-Jean-Lachalm	BESSE Suzanne <i>Sansac</i> 43150 Saint-Jean-Lachalm

COMMUNES	DÉLÉGUÉS CONSEIL MUNICIPAL	DÉLÉGUÉS ADMINISTRATION	DÉLÉGUÉS TRIBUNAL
Saint-Jeures	Titulaire	Titulaire	Titulaire
	LIBEYRE Philippe <i>Les deux raves</i> 43200 Saint-Jeures	DELOLME Marie-Thérèse <i>9 rue du Sabotier</i> 43200 Saint-Jeures	BUISSON Jean <i>17 montée de Saint-Jacques</i> 43200 Saint-Jeures
	Suppléant	Suppléant	Suppléant
Saint-Julien-Chapteuil	Titulaire	Titulaire	Titulaire
	CRESPY Georges <i>3 le ruisseau</i> 43260 Saint-Julien Chapteuil	ANDRE Marie-Claude <i>46bis rue Chaussade</i> 43260 Saint-Julien-Chapteuil	VALTY Marc <i>lot le Garme</i> 43260 Saint-Julien-Chapteuil
	Suppléant	Suppléant	Suppléant
Saint-Julien-Molhesabate	Titulaire	Titulaire	Titulaire
	PONCERY Marianne <i>Lieudit Moscou</i> 43220 Saint-Julien-Molhesabate	POINAS Pierre <i>Le bourg</i> 43220 Saint-Julien-Molhesabate	MOUNIER Marcel <i>le bourg</i> 43220 Saint-Julien-Molhesabate
	Suppléant	Suppléant	Suppléant
Saint-Laurent-Chabreuges	Titulaire	Titulaire	Titulaire
	GALLEGO Marie-Josèphe <i>24 Les Queyres</i> 43100 Saint-Laurent-Chabreuges	COLLIOT Jean-Robert <i>15 Le Pêchey</i> 43100 Saint-Laurent-Chabreuges	BAISSIERE Séverine <i>5 les Queyres</i> 43100 Saint-Laurent-Chabreuges
	Suppléant	Suppléant	Suppléant
Saint-Martin-de-Fugères	Titulaire	Titulaire	Titulaire
	JOUVE Marie-France <i>56 Les Queyres</i> 43100 Saint-Laurent-Chabreuges	PELLEGRIS Denise <i>6 Les Queyres</i> 43100 Saint-Laurent-Chabreuges	OURSSEYRE née PULVERIC Solange <i>58 les Queyres</i> 43100 Saint-Laurent-Chabreuges
	Suppléant	Suppléant	Suppléant
Saint-Martin-de-Fugères	Titulaire	Titulaire	Titulaire
	ROCHETTE Annie <i>Courmarcès</i> 43150 Saint-Martin-de-Fugères	PAGES Patrick <i>le bourg</i> 43150 Saint-Martin-de-Fugères	SABATIER Pierre <i>Fugères</i> 43150 Saint-Martin-de-Fugères
	Suppléant	Suppléant	Suppléant
Saint-Martin-de-Fugères	Titulaire	Titulaire	Titulaire
	LEYDIER David <i>Le bourg</i> 43150 Saint-Martin-de-Fugères	BRUCHET David <i>Pouteils</i> 43150 Saint-Martin-de-Fugères	ROUSSEAU Bernard <i>Le bourg</i> 43150 Saint-Martin-de-Fugères
	Suppléant	Suppléant	Suppléant

COMMUNES	DÉLÉGUÉS CONSEIL MUNICIPAL	DÉLÉGUÉS ADMINISTRATION	DÉLÉGUÉS TRIBUNAL
Saint-Pal-de-Senouire	Titulaire	Titulaire	Titulaire
	MARGERIT Christian Juillard 43160 Saint-Pal-de-Senouire	BEYSSAC Mireille Clersanges 43160 Saint-Pal-de-Senouire	GIROUX Raymond le bourg 43160 Saint-Pal-de-Senouire
	Suppléant	Suppléant	Suppléant
	Sans suppléant désigné	Sans suppléant désigné	Sans suppléant désigné
Saint-Pierre-du-Champ	Titulaire	Titulaire	Titulaire
	CHEVALIER Odile 5 Tanaüs 43810 Saint-Pierre-du-Champ	DELABRE née VASSELON Denise 1 rue des écoles 43810 St-Pierre-du-Champ	REY Jean-Charles 12 place de l'Église 43810 Saint-Pierre-du-Champ
	Suppléant	Suppléant	Suppléant
	GALLIEN Claire 16 rue des écoles 43810 Saint-Pierre-du-Champ	GALLIEN née TRIOLAIRE Marie-Thérèse 16 rue des écoles 43810 St-Pierre-du-Champ	FERRET Gérard 19 route de Poussac 43810 Saint-Pierre-du-Champ
Saint-Pierre-Eynac	Titulaire	Titulaire	Titulaire
	LIOGIER Renée Aupinhac 43260 Saint-Pierre-Eynac	DUCASSE Roselyne La Vizade 43260 Saint-Pierre-Eynac	SUREL Nathalie Cellier 43260 Saint-Pierre Eynac
	Suppléant	Suppléant	Suppléant
	ALLARY Jean-Pierre Marcilhac 43260 Saint-Pierre-Eynac	SOUCHERE Marie-Louise Le bourg 43260 Saint-Pierre-Eynac	DARD Solange Lardeyrol 43260 Saint-Pierre Eynac
Saint-Préjet-Armandon	Titulaire	Titulaire	Titulaire
	LACROIX-GILLES Paul-Georges Armandon 43230 Saint-Préjet-Armandon	FACY Stéphanie Le bourg 43230 Saint-Préjet-Armandon	PALUSKA né CHAUVET Carole le bourg 43230 Saint-Préjet-Armandon
	Suppléant	Suppléant	Suppléant
	DELABRE Emilie Coureuges 43230 Saint-Préjet-Armandon	RISTORI Jean-Paul Le bourg 43230 Saint-Préjet-Armandon	FERLUT Colette le bourg 43230 Saint-Préjet-Armandon
Saint-Préjet-d'Allier	Titulaire	Titulaire	Titulaire
	MONTAVI Damien 137 rue du Riou Verdun 43580 Saint-Préjet-d'Allier	ANGLADE Marie-Aline 285 rue du Mas Champagnac 43580 Saint-Préjet-d'Allier	VEYSSEYRE Bernard 227 rue de l'église 43580 Saint-Préjet-d'Allier
	Suppléant	Suppléant	Suppléant
	PEPIN Roland 137 rue de la ville basse Donazac 43580 Saint-Préjet-d'Allier	ALBEPART Yvan 1 rue du Courtial Champagnac 43580 Saint-Préjet-d'Allier	ROCHE Florence 278 rue de la cour Champagnac 43580 Saint-Préjet-d'Allier

COMMUNES	DÉLÉGUÉS CONSEIL MUNICIPAL	DÉLÉGUÉS ADMINISTRATION	DÉLÉGUÉS TRIBUNAL
Saint-Privat-du-Dragon	Titulaire	Titulaire	Titulaire
	MATHIEU Nathalie <i>Drols</i> 43380 Saint-Privat-du-Dragon	SABATIER Christiane <i>le bourg</i> 43380 Saint-Privat-du-Dragon	PIROUX Dominique <i>le bourg</i> 43230 Saint-Privat-du-Dragon
	Suppléant	Suppléant	Suppléant
	<i>Sans suppléant désigné</i>	LEYRELOUP Michèle <i>le bourg</i> 43380 Saint-Privat-du-Dragon	PIROUX Josiane <i>le bourg</i> 43230 Saint-Privat-du-Dragon
Saint-Romain-Lachalm	Titulaire	Titulaire	Titulaire
	BARRALLON née VACHER Nicole <i>8 rue Lacour</i> 43620 Saint-Romain-Lachalm	BERGERON Gabriel <i>14 allée de la Minoterie</i> 43610 Saint-Romain-Lachalm	MICHEL née CHARRA Béatrice <i>531 chemin de Montchouvet</i> 43620 Saint-Romain-Lachalm
	Suppléant	Suppléant	Suppléant
	THERMEAU née ROUX Martine <i>4 allée des Amis</i> 43620 Saint-Romain-Lachalm	CLAPEYRON Louis <i>1985 chemin de la Reucole</i> 43620 Saint-Romain-Lachalm	DURIEUX Gérard <i>12 chemin de Montchouvet</i> 43620 Saint-Romain-Lachalm
Saint-Vénérand	Titulaire	Titulaire	Titulaire
	CHASTEL Laetitia <i>Freycenet</i> 43580 Saint-Vénérand	VACHERON Olivier <i>Romagnac</i> 43580 Saint-Vénérand	ENGELVIN Henri <i>le bourg</i> 43580 Saint-Vénérand
	Suppléant	Suppléant	Suppléant
	<i>Sans suppléant désigné</i>	<i>Sans suppléant désigné</i>	<i>Sans suppléant désigné</i>
Saint-Vert	Titulaire	Titulaire	Titulaire
	THOURON Jean-Paul <i>La Fond de Faux</i> 43440 Saint-Vert	OLIVIER Guy <i>Longevialle</i> 43440 Saint-Vert	MARQUET Evelyne <i>Le Moristel</i> 43440 Saint-Vert
	Suppléant	Suppléant	Suppléant
	CARNERO Thibault <i>le bourg</i> 43440 Saint-Vert	ROCHE Martine <i>Pot</i> 43440 Saint-Vert	RECUERO Angélique <i>La Roche</i> 43440 Saint-Vert
Saint-Vidal	Titulaire	Titulaire	Titulaire
	FOURY Franck <i>25 route du Puy</i> <i>Grazac</i> 43320 Saint-Vidal	BEAUZAC Christiane <i>12 rue des Fourniaux</i> <i>Grazac</i> 43320 Saint-Vidal	BOYER Pierre <i>1 chemin des Orgues</i> 43320 Saint-Vidal
	Suppléant	Suppléant	Suppléant
	MASSON Nicolas <i>3 rue de la Gare</i> 43320 Saint-Vidal	JACOB Didier <i>14 rue des Lilas</i> <i>Grazac</i> 43320 Saint-Vidal	COSTE Denis <i>8 route du four</i> <i>Locussol</i> 43320 Saint-Vidal

COMMUNES	DÉLÉGUÉS CONSEIL MUNICIPAL	DÉLÉGUÉS ADMINISTRATION	DÉLÉGUÉS TRIBUNAL
Salettes	Titulaire	Titulaire	Titulaire
	HUGON Frédéric <i>Espinasse</i> 43150 Salettes	FOURNIER Yves <i>le bourg</i> 43150 Salettes	LIABEUF Hervé <i>Maiguezin</i> 43150 Salettes
	Suppléant	Suppléant	Suppléant
	BONY Norbert <i>La Villetelle</i> 43150 Salettes	BONNY Michel <i>le bourg</i> 43150 Salettes	FLECHET Chantal <i>Cassanges</i> 43150 Salettes
Salzuit	Titulaire	Titulaire	Titulaire
	PAGES Jean-Baptiste <i>le bourg</i> 43230 Salzuit	DESSAUCES Jean-François <i>Le Bourg</i> 43230 Salzuit	GLAISE Brigitte <i>Le Bourg</i> 43230 Salzuit
	Suppléant	Suppléant	Suppléant
	CONNAT-SAUVANT Magali <i>Le Marcet</i> 43230 SALZUIT	BLA NC Martine <i>le bourg</i> 43230 SALZUIT	PEYRALIER Josette <i>Chantelauze</i> 43230 Salzuit
Sembadel	Titulaire	Titulaire	Titulaire
	NICAISE Marie-Claude <i>Sembadel-gare</i> 43160 Sembadel	REYNAUD Jean-Pierre <i>le bourg</i> 43160 Sembadel	CARLE née JULLON Christiane <i>le bourg</i> 43160 Sembadel
	Suppléant	Suppléant	Suppléant
	JOSSERAND Chantal <i>le bourg</i> 43160 Sembadel	MAISONNEUVE née MOURAILLE Claudine <i>Sembadel gare</i> 43160 Sembadel	FARGET Maurice <i>le bourg</i> 43160 Sembadel
Séneujols	Titulaire	Titulaire	Titulaire
	ROUX Véronique <i>le bourg</i> 43510 Séneujols	PELISSE épouse COIN Isabelle <i>Bonnefont</i> 43510 Séneujols	PORTALIER Jean-François <i>le bourg</i> 43510 Seneujols
	Suppléant	Suppléant	Suppléant
	RAFFIER Loïc <i>Bonnefont</i> 43510 Séneujols	BREDOIRE épouse RAFFIER Colette <i>le bourg</i> 43510 Séneujols	BRUNEL Gilles <i>Bonnefont</i> 43510 Séneujols
Siaugues-Sainte-Marie	Titulaire	Titulaire	Titulaire
	VIGOUROUX Edwige <i>Laniac</i> 5 rue de Ponsac 43300 Siaugues-Sainte-Marie	CHOUVELON Denis <i>2 impasse du petit Breuil</i> 43300 Siaugues-Saint-Romain	CARLET Daniel <i>1 Impasse du Petit Breuil</i> 43300 Siaugues-Saint-Romain
	Suppléant	Suppléant	Suppléant
	VIALLET David <i>Bussac Haut</i> 43300 Siaugues-Sainte-Marie	LIONNET Robert <i>Laniac</i> 4 route de la Croze 43300 Siaugues-Sainte-Marie	RATOUER Alain <i>5 route de Siaugues</i> <i>Silcuzin</i> 43300 Siaugues-Sainte-Marie

COMMUNES	DÉLÉGUÉS CONSEIL MUNICIPAL	DÉLÉGUÉS ADMINISTRATION	DÉLÉGUÉS TRIBUNAL
Solignac-sous-Roche	Titulaire	Titulaire	Titulaire
	BARRIOL Jean-Paul <i>Crespinhac</i> 23 chemin du bachat 43130 Solignac-sous-Roche	BILLARD née BOLLAND Georgette 46 rue de la mairie 43130 Solignac-sous-Roche	GAY Jean 320 chemin des Eyssarts 43130 Solignac-sous-Roche
	Suppléant	Suppléant	Suppléant
	LHERMET Jean <i>Crespinhac</i> 2 place du Coudert 43130 Solignac-sous-Roche	TARDY Lucienne 183 chemin du pan 43130 Solignac-sous-Roche	<i>Sans suppléant désigné</i>
Tailhac	Titulaire	Titulaire	Titulaire
	SABATIER Hélène <i>Marmeisse</i> 43300 Tailhac	SOULIER Daniel <i>Marmeisse</i> 43300 Tailhac	SAVEUSE Annie <i>Le poux</i> 43300 Tailhac
	Suppléant	Suppléant	Suppléant
	CHALMETON Marie-Paule <i>Pratclaux</i> 43300 Tailhac	LONJON Christiane <i>Le bourg</i> 43300 Tailhac	LAFOND Brigitte <i>Le poux</i> 43300 Tailhac
Torsiac	Titulaire	Titulaire	Titulaire
	ROMAIN Odette <i>Brugeilles</i> 43450 Torsiac	HALFON née LEJCZYK Izabela <i>La Maisonnette</i> 43450 Torsiac	LATERRISSÉ née ALBARET Véronique <i>Brugeilles</i> 43450 Torsiac
	Suppléant	Suppléant	Suppléant
	BOUDON Eric <i>Sauson</i> 43450 Torsiac	FONT Patrick <i>Sauson</i> 45450 Torsiac	VARGUES née PINON Françoise <i>Le Moulin Brugeilles</i> 43450 Torsiac
Valprivas	Titulaire	Titulaire	Titulaire
	FILIOLE François <i>Chemin des trois croix</i> 43210 Valprivas	MOSNIER née THIOLIÈRE Michelle 204 rue des écoliers 43210 Valprivas	DESPINASSE Michelle <i>60 rue de la Bourgeat</i> 43210 Valprivas
	Suppléant	Suppléant	Suppléant
	CHAMBOUVET Stéphane 19 rue des Ecoliers 43210 Valprivas	DARLES Gérard <i>87 grande rue</i> 43210 Valprivas	CHAMBOUVET Philippe <i>16 rue de traverses</i> 43210 Valprivas
Vals-le-Chastel	Titulaire	Titulaire	Titulaire
	BRUHAT Marie-Christine <i>le bourg</i> 43230 Vals-le-Chastel	TRONCHÈRE Marie-Thérèse <i>le bourg</i> 43230 Vals-le-Chastel	CONY Christian <i>le bourg</i> 43230 Vals-le-Chastel
	Suppléant	Suppléant	Suppléant
	TREMOUILLER Céline <i>le bourg</i> 43230 Vals-le-Chastel	EUGÈNE Delia <i>le bourg</i> 43230 Vals-le-Chastel	TRONCHÈRE Martine <i>le bourg</i> 43230 Vals-le-Chastel

COMMUNES	DÉLÉGUÉS CONSEIL MUNICIPAL	DÉLÉGUÉS ADMINISTRATION	DÉLÉGUÉS TRIBUNAL
Varenes-Saint-Honorat	Titulaire	Titulaire	Titulaire
	PECHARD Philippe <i>La Coste</i> 43270 Varenes Saint-Honorat	DEPLAGNE Christian <i>Neyravaal</i> 43270 Varenes-Saint-Honorat	LAMARQUE Michel <i>Fontanet</i> 43270 Varenes Saint Honorat
	Suppléant	Suppléant	Suppléant
	SOULIER Daniel <i>La Chaumerasse</i> 43230 Sainte-Eugénie-de-Villeneuve	RIBEYRE Josette <i>Charbounouse</i> 43270 Varenes-Saint-Honorat	BESSE René <i>Fontanet</i> 43270 Varenes Saint Honorat
Vazeilles-Limandre	Titulaire	Titulaire	Titulaire
	DUBOIS Gwenaël <i>18 Rue de l'Assemblée</i> 43320 Vazeilles-Limandre	BERARD Didier <i>10 rue de l'Ecole</i> 43320 Vazeilles-Limandre	ROUX Marie-Thérèse <i>3 rue de la colonie</i> 43320 Vazeilles-Limandre
	Suppléant	Suppléant	Suppléant
	HELIX Jean-Claude <i>1 rue du Monteil</i> 43320 Vazeilles-Limandre	BALMELLE Ghislaine <i>20 Rue de l'Ecole</i> 43320 Vazeilles-Limandre	GORY René <i>9 rue de la colonie</i> 43320 Vazeilles-Limandre
Venteuges	Titulaire	Titulaire	Titulaire
	AUBAZAC Guillaume <i>le bourg</i> 43170 Venteuges	DUMAS Jean-Pierre <i>Servillanges</i> 43170 Venteuges	VIGOUROUX Stéphanie <i>Le bourg</i> 43170 Venteuges
	Suppléant	Suppléant	Suppléant
	FABRE Thibaut <i>Le Ménial</i> 43170 Venteuges	DAVID Laurence <i>Combret</i> 43170 Venteuges	REDON Sylvie <i>Pontajou</i> 43170 Venteuges
Vergezac	Titulaire	Titulaire	Titulaire
	VACHER Stéphanie <i>17 route de Boeux – Allentin</i> 43320 Vergezac	VEYSSEYRE Gérard <i>7 rue de la Croix Fourgoulas – Concouret</i> 43320 Vergezac	MARTEL Sabine <i>3 rue du Champ Pommier</i> 43320 Vergezac
	Suppléant	Suppléant	Suppléant
	GUY Alexandra <i>16 route du Vernet</i> <i>Le Thiolent</i> 43320 Vergezac	NEYRAVAL Erick <i>8 rue du Grisou – Le Quiret</i> 43320 Vergezac	JAMMES Adeline <i>12 rue du lavoit</i> 43320 Vergezac
Vergongheon	Titulaire	Titulaire	Titulaire
	BARD Yann <i>19 rue des écoles</i> 43360 Vergongheon	DE VAUX BIDON née ROCHE Pierrette <i>22 route de Brassac</i> 43360 Vergongheon	PRADON Bernard <i>12 route du Monteil</i> <i>Rilhac</i> 43360 Vergongheon
	Suppléant	Suppléant	Suppléant
	Sans suppléant désigné	TAPISSIER André <i>30 route du stade</i> 43360 Vergongheon	Sans suppléant désigné

COMMUNES	DÉLÉGUÉS CONSEIL MUNICIPAL	DÉLÉGUÉS ADMINISTRATION	DÉLÉGUÉS TRIBUNAL
Vernassal	Titulaire	Titulaire	Titulaire
	MARTINOL Mireille <i>6 rue de la Levade 43270 Vernassal</i>	MONLYADE née ROBERT Colette <i>1 route de Pratement 43270 Vernassal</i>	SAINTENAC René <i>17 rue principale 43270 Vernassal</i>
	Suppléant	Suppléant	Suppléant
Vernet (Le)	Titulaire	Titulaire	Titulaire
	PELISSE Marie-Josée <i>le Raribon Peyredeyre 43700 CHASPINHAC</i>	BOUCHIT Alexandre <i>le bourg 43320 Le Vernet</i>	PELISSE Calixte <i>le bourg 43320 Le Vernet</i>
	Suppléant	Suppléant	Suppléant
Vézézoux	Titulaire	Titulaire	Titulaire
	REYMOND Serge <i>23 rue de la mairie 43390 Vezézoux</i>	MIAILLE Marie-Josiane <i>21 rue du sag 43390 Vezézoux</i>	HOSTIER née ROCHE Lucette <i>14 rue de la Coulaire 43390 Vezézoux</i>
	Suppléant	Suppléant	Suppléant
Vielprat	Titulaire	Titulaire	Titulaire
	MIALON Prosper <i>Le Mas 43490 Vielprat</i>	DONNEAUD Jacques <i>Le Montet 43490 Vielprat</i>	MIALON Catherine <i>Le Montet 43490 Vielprat</i>
	Suppléant	Suppléant	Suppléant
Villeneuve-d'Allier	Titulaire	Titulaire	Titulaire
	CHANTEL Ginette <i>Rue de l'église 43380 Villeneuve-d'Allier</i>	DAL MASO Dominique <i>le bourg 43380 Villeneuve-d'Allier</i>	ISSARTEL Jean-Luc <i>le bourg 43380 Villeneuve-d'Allier</i>
	Suppléant	Suppléant	Suppléant
Villeneuve-d'Allier	Suppléant	Suppléant	Suppléant
	HUBERT Florence <i>Grandchamp 43380 Villeneuve-d'Allier</i>	BONNET Francis <i>rue de l'Église 43380 Villeneuve-d'Allier</i>	BESSON Jean-Louis <i>Lomenede 43380 Villeneuve-d'Allier</i>

COMMUNES DE 1 000 HABITANTS ET PLUS (2 listes)

Commune	Conseillers municipaux appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges lors du dernier renouvellement du conseil municipal	Conseillers municipaux appartenant à la deuxième liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges lors du dernier renouvellement du conseil municipal
Aurec-sur-Loire	<p>BEAL Michel 941 route d'Ouillas 43110 Aurec-sur-Loire</p> <p>MOULIN-ROYON Elisabeth 1168 route d'Ouillas 43110 Aurec-sur-Loire</p> <p>LEPROUST Thierry 17 rue des Ollagnières 43110 Aurec-sur-Loire</p>	<p>JANISSET Josiane 38 route de Saint-Paul 43110 Aurec-sur-Loire</p> <p>CHAMPAVERE Maurice 6 chemin de la Prade 43110 Aurec-sur-Loire</p>
Beauzac	<p>GODON Jean-Paul 54 Route de la Varenne – La Varenne 43590 Beauzac</p> <p>CHOUVELON Martine 30 Chemin du Rousson 43590 Beauzac</p> <p>PEYRAGROSSE André 216 Route de Saint-Privat – le Monteil 43590 Beauzac</p>	<p>CHOTIN Christian 234 Hameau de Chevalier 43590 Beauzac</p> <p>MILLION Marc 505 Route de la Varenne Le Cortial Haut 43590 Beauzac</p>
Brioude	<p>MERLE Frank Les Omarets Route de Villeneuve 43100 VIEILLE-BRIOUDE</p> <p>SIBEYRE Annie 25 rue Jean Moulin 43100 BRIOUDE</p> <p>CRAVINHO Nadine 17 rue Notre-Dame des Prés 43100 BRIOUDE</p>	<p>TILLIARD-BLONDEL Juliette 12 chemin de Champchény 43100 BRIOUDE</p> <p>JUILLARD Alexis 5 rue René Cassin 43100 BRIOUDE</p>

Commune	Conseillers municipaux appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges lors du dernier renouvellement du conseil municipal	Conseillers municipaux appartenant à la deuxième liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges lors du dernier renouvellement du conseil municipal
Chadrac	<p>ROCHER Dominique 2 rue des mouettes 43770 Chadrac</p> <p>LEVEQUE Nelly 1 bis route de Figeon 43770 Chadrac</p> <p>ALLEGRE Franck 1 rue beau soleil 43770 Chadrac</p>	<p>ALLIBERT Magalie 45 avenue Louis Pasteur 43770 Chadrac</p> <p>GIBERT Alain 20 avenue Louis Pasteur 43770 Chadrac</p>
Chambon-sur-Lignon (Le)	<p>CHAMBON Chantal 21 Chemin vert 43400 Le Chambon-sur-Lignon</p> <p>ROYER Franck 6 rue de l'Eglise 43400 Le Chambon-sur-Lignon</p> <p>ROUVEURE-MOUNIER Isabelle 15 Chemin du Mézenc Domaine du Fraisse 43400 Le Chambon-sur-Lignon</p>	<p>CHANTEPERDRIX Cécile Le bois du Genest 43400 Le Chambon-sur-Lignon</p> <p>ANDRE Frédéric 68 route de Tence 43400 Le Chambon-sur-Lignon</p>
Laussonne	<p>ROMIEU Odile Route de l'Herm 43150 Laussonne</p> <p>SAGNARD Sylvie Les Badioux 43150 Laussonne</p> <p>FARGIER Franck 9 rue des peupliers 43150 LAUSSONNE</p>	<p>CHAPUIS Marie-Hélène 5 route de Mazengon 43150 Laussonne</p> <p>SABATIER Alain 7 rue de la Naute 43150 Laussonne</p>
Lempdes-sur-Allagnon	<p>DUMAS Jean-Christophe 17 rue des écoles 43410 Lempdes-sur-Allagnon</p> <p>POULET Valérie 1 route de Chambezou 43410 Lempdes-sur-Allagnon</p> <p>VAISSE Roseline 25 avenue de la croix St Géraud 43410 Lempdes-sur-Allagnon</p>	<p>PARIS Marine 6 bis rue de Largelier 43410 Lempdes-sur-Allagnon</p> <p>THONAT Gaëtan 5 rue d'Allard - Besse 43410 Lempdes-sur-Allagnon</p>

Commune	Conseillers municipaux appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges lors du dernier renouvellement du conseil municipal	Conseillers municipaux appartenant à la deuxième liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges lors du dernier renouvellement du conseil municipal
Monistrol-sur-Loire	<p>LAURENT Béatrice Beau 43120 Monistrol-sur-Loire</p> <p>LAURANSON Gilles Allée des bruyères Chabannes 43120 Monistrol-sur-Loire</p> <p>JAMON Luc Route de Cheucle 43120 Monistrol-sur-Loire</p>	<p>MANGIARACINA Annie 634 rue des Embessets 43120 Monistrol-sur-Loire</p> <p>CHALAMET Yvan Lot la terrasse des Ages 43120 Monistrol-sur-Loire</p>
Pont-Salomon	<p>DURIEUX Daniel 8 rue de la Jeannotte 43330 Pont-Salomon</p> <p>CANO Jean-Luc HLM place de l'église 43330 Pont-Salomon</p> <p>BREDOIRE Nadine Rue de Bel Air 43330 Pont-Salomon</p>	<p>BOUCHET Yves Le Garay 43330 Pont-Salomon</p> <p>MOREAU Stéphanie L'alliance 43330 Pont-Salomon</p>
Riotord	<p>TEYSSIER Christine Les Mazeaux 43220 Riotord</p> <p>VIAL Hervé Sarcenas 43220 Riotord</p> <p>BROCHIER Lucy Les Sétoux 43220 Riotord</p>	<p>VALLET Pascale 8 montée de la Grotte 43220 Riotord</p> <p>CELLE Hubert les Mazeaux 43220 Riotord</p>
Rosières	<p>VALOUR Louisette Route de Roiron 43800 Rosières</p> <p>FAURE Josette 2 lot pré moulin 43800 Rosières</p> <p>CIVET Jean Blanlhac 43800 Rosières</p>	<p>MAREC Guy 3 chemin de Chanavette 43800 Rosières</p> <p>MATHIAS Marie-Bernadette 5 rue de l'ancienne Calade 43800 Rosières</p>

Commune	Conseillers municipaux appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges lors du dernier renouvellement du conseil municipal	Conseillers municipaux appartenant à la deuxième liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges lors du dernier renouvellement du conseil municipal
Saint-Didier-en-Velay	<p>CHALANCON-LYOTHIER Françoise 10 boulevard des Jardins 43140 Saint-Didier-en-Velay</p> <p>GARCIA Jacques Le Mont 43140 Saint-Didier-en-Velay</p> <p>POINAS Pascal 8 rue Jules Vallès Les Adreyts 43140 Saint-Didier-en-Velay</p>	<p>MARCOUX Sylvie 19 avenue Saint Roch 43140 Saint-Didier-en-Velay</p> <p>TARERIAT Julie 14 faubourg de Lyon 43140 Saint-Didier-en-Velay</p>
Saint-Germain-Laprade	<p>BEAL Marie-Claude Lieudit Gagne N°4561 43700 Saint-Germain-Laprade</p> <p>FORESTIER Michel 9 lot Bouche Fay La Triouleyre 43700 Saint-Germain-Laprade</p> <p>BAY GUEDES Sandrine 3 chemin de Doue Malescot 43700 Saint-Germain-Laprade</p>	<p>HABOUZIT René 3 le Val des Bories 43700 Saint-Germain-Laprade</p> <p>BEAUFORT Alexandra 24 rue des blés 43700 Saint-Germain-Laprade</p>
Saint-Maurice-de-Lignon	<p>LILLIO Gilbert 203 rue de Sabot 43200 Saint-Maurice-de-Lignon</p> <p>ESTOC Michel 182 rue Marcel Crépon 43200 Saint-Maurice-de-Lignon</p> <p>DUPUY Annie 378 rue de Presles 43200 Saint-Maurice-de-Lignon</p>	<p>PEYRARD Roselyne 43 rue nationale 43200 Saint-Maurice-de-Lignon</p> <p>PEYROCHE Mickael Rue de Galet Sabot 5 43200 Saint-Maurice de Lignon</p>
Saint-Pal-de-Mons	<p>CHAMBERT Christian 3 rue du Stade 43620 Saint-Pal-de-Mons</p> <p>CONVERS Michel 4 Lot la Tourelle 43620 Saint-Pal-de-Mons</p> <p>PASSOT Patrick 27 rue du Grand Chemin 43620 Saint-Pal-de-Mons</p>	<p>BARRALON Gilles 13 Chemin de la Rivoire 43260 Saint-Pal-de-Mons</p> <p>SAMUEL Nathalie 8 Les Saint Martin 43620 Saint-Pal-de-Mons</p>

Commune	Conseillers municipaux appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges lors du dernier renouvellement du conseil municipal	Conseillers municipaux appartenant à la deuxième liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges lors du dernier renouvellement du conseil municipal
Tence	<p>BANCEL épouse FOURNEL Marie-Paule 876 Route de Devesset – Gardailhac 43190 Tence</p> <p>REDOGLIA Bernard 135 Chemin de Paute – La Brosse 43190 Tence</p> <p>SOUVIGNET Laure 389 Route du Papier -Salettes 43190 Tence</p>	<p>MELIN Julien 429 Route des Crêtes - Cruzilhac 43190 Tence</p> <p>SEVAISTRE Nicolas 41 Grande Rue 43190 Tence</p>
Vals près Le Puy	<p>GIRY Christiane 24 bis chemin de la Sermone 43750 Vals près Le Puy</p> <p>CHALLET Gérard 14 rue André Bernard 43750 Vals près Le Puy</p> <p>FOUCHERE Florent 3 rue des jardiniers 43750 Vals près Le Puy</p>	<p>BOLEA Marc 53 chemin de la Sermone 43750 Vals près Le Puy</p> <p>JOUJON Philippe 5T Chemin d'Eycenac 43750 Vals près Le Puy</p>
Vieille-Brioude	<p>PAUC Gilles 9 rue du Val d'Allier Chaplong 43100 Vieille-Brioude</p> <p>HOSTAL Josiane 9 chemin de la Pireille 43100 Vieille-Brioude</p> <p>GAUZY Valérie 31 avenue de Versailles 43100 Vieille-Brioude</p>	<p>CHAPAVEIRE André 24 rue Frédéric Mistral 43100 Vieille-Brioude</p> <p>SALAT-DUFAL Françoise 4 lot les Crozes Bas 43100 Vieille-Brioude</p>
Vorey-sur-Arzon	<p>MANSUY Martine 4 rue du Clos Moulin 43800 Vorey-sur-Arzon</p> <p>CORDIER Reynald 8 Les terrasses de Capala 43800 Vorey-sur-Arzon</p> <p>DELABRE Edith 18 Eyravas 43800 Vorey-sur-Arzon</p>	<p>COLLANGE Gilles 29 Avenue Marie Goy 43800 Vorey-sur-Arzon</p> <p>POMMIER Daniel 3 La Reveyre 43800 Vorey-sur-Arzon</p>

Commune	Conseillers municipaux appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges lors du dernier renouvellement du conseil municipal	Conseillers municipaux appartenant à la deuxième liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges lors du dernier renouvellement du conseil municipal
Saint-Paulien	<p>RIVET Daniel 9 rue de l'Aqueduc 43350 Saint-Paulien</p> <p>BIZERAY Geneviève 1 rue Estrucille 43350 Saint-Paulien</p> <p>SOULIER Alain 15 rue Treloussere La Pierre Plantée 43350 Saint-Paulien</p>	<p>LANTHEAUME Louis 6 rue du Chaland Orcenac 43350 Saint-Paulien</p> <p>BERAUD Sébastien 6 rue des trois écoles Soddes 43350 Saint-Paulien</p>
Saint-Vincent	<p>DELABRE Elodie 24 rue de séquoias Le Breuil 43800 Saint-Vincent</p> <p>KACZMAREK Gilles 12 lotissement les marronniers 43800 Saint-Vincent</p> <p>LAGER Monique 8 impasse de la passerelle Cheyrac 43800 Saint-Vincent</p>	<p>GAYT Marc 5 rue de la Vialle Chalignac 43800 Saint-Vincent</p> <p>BIGOT Marie-Claude 38 avenue de l'emblavez 43800 Saint-Vincent</p>
Sanssac-l'Eglise	<p>BARRET Denis 4 chemin de la Combe Lonnac 43320 Sanssac-l'Eglise</p> <p>BLANC Sandrine 14 rue de Chamblas Farreyrolles 43320 Sanssac-l'Eglise</p> <p>DELMAS Marie-Claude 25 rue du Devès Vourzac 43320 Sanssac-l'Eglise</p>	<p>GIRAUD Corinne 11 rue des Issartoux 43320 Sanssac-l'Eglise</p> <p>GUILHOT Stéphane 6 rue des Ourtoux Driaudes 43320 Sanssac-l'Eglise</p>
Solignac-sur-Loire	<p>COSTE Liliane Montagnac 43370 Solignac-sur-Loire</p> <p>MOOTE Ingrid 9 rue de la Condamine 43370 Solignac-sur-Loire</p> <p>BREYSSE Jérôme 25 rue des Fayes 43370 Solignac-sur-Loire</p>	<p>CHRETIEN Catherine 6 rue de la Borie 43370 Solignac-sur-Loire</p> <p>JOUBERT Martial Le Chier 43370 Solignac-sur-Loire</p>

Commune	Conseillers municipaux appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges lors du dernier renouvellement du conseil municipal	Conseillers municipaux appartenant à la deuxième liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges lors du dernier renouvellement du conseil municipal
Yssingeaux	<p>TAVERNIER-GOUSSE Marie-Antoinette 3 lot Clos Gaucher 43200 Yssingeaux</p> <p>PAULIN Malika 1000 route de Veyrines 43200 Yssingeaux</p> <p>BOUILHOL Sylvie 355 route des Ollières 43200 Yssingeaux</p>	<p>PETRE Patrick 28 rue de Verdun 43200 Yssingeaux</p> <p>NICOLAS André 380 chemin du Château d'eau 43200 Yssingeaux</p>

COMMUNES DE 1 000 HABITANTS ET PLUS (3 listes)

Commune	Conseillers municipaux appartenant à la liste ayant obtenu le grand nombre de sièges lors du dernier renouvellement du conseil municipal	Conseiller municipal appartenant à la deuxième liste ayant obtenu le grand nombre de sièges lors du dernier renouvellement du conseil municipal	Conseiller municipal appartenant à la troisième liste ayant obtenu le grand nombre de sièges lors du dernier renouvellement du conseil municipal
Bas-en-Basset	<p>NAVOGNE Brigitte 15 chemin des bachats Basset 43210 Bas-en-Basset</p> <p>BORY René 32 avenue de Saint-Julien 43210 Bas-en-Basset</p> <p>GARMIER Alain 7 route des Granges 43210 Bas-en-Basset</p>	<p>BOURGIN-BAREL Paul 5 place du Cuerq 43210 Bas-en-Basset</p>	<p>DUPUY Dominique 42 route de Basset 4310 Bas-en-Basset</p>
Dunières	<p>BEAULAIGUE Nelly 13 lot le Château 43220 Dunières</p> <p>MEYNET Isabelle 28 rue forestière 43220 Dunières</p> <p>BEAL Corinne 25 rue des Bruyères 43220 Dunières</p>	<p>PARRAT Eric 13 rue traversière 43220 Dunières</p>	<p>LOUDIN Marie-Laure 20 rue du 8 mai 43220 Dunières</p>
Espaly-Saint-Marcel	<p>BOUIX Jean-Pierre 78 avenue de l'Hermitage 43000 Espaly-Saint-Marcel</p> <p>VIALLE Elisabeth 11 bis rue de la redevance 43000 Espaly-Saint-Marcel</p> <p>DEPEYRE Stéphane 3 chemin de la Droit 43000 Espaly-Saint-Marcel</p>	<p>GOUDARD Céline Lotissement Le Chaumet 43000 Espaly-Saint-Marcel</p>	<p>MIALON Josiane 8 rue guillaume de la Roue 43000 Espaly-Saint-Marcel</p>
Langeac	<p>BRUN Yvonne 13 avenue Victor Hugo 43300 Langeac</p> <p>CHANSON Marie-José 8 rue Waldeck Rousseau 43300 Langeac</p> <p>MOUNIER Jacques 20 rue Léo Lagrange 43300 Langeac</p>	<p>BOUET Jean-Pierre 3 rue de la Côte charmante 43300 Langeac</p>	<p>ROUBAUD Marie-Thérèse Rue de l'Egalité 43300 LANGEAC</p>

Commune	Conseillers municipaux appartenant à la liste ayant obtenu le grand nombre de sièges lors du dernier renouvellement du conseil municipal	Conseiller municipal appartenant à la deuxième liste ayant obtenu le grand nombre de sièges lors du dernier renouvellement du conseil municipal	Conseiller municipal appartenant à la troisième liste ayant obtenu le grand nombre de sièges lors du dernier renouvellement du conseil municipal
Puy-en-Velay (Le)	<p>FROMAGET-HERITIER Brigitte 9 rue des Moulins 43000 Le Puy-en-Velay</p> <p>BENAT Brigitte 24 chemin du Fieu 43000 Le Puy-en-Velay</p> <p>LONJON Roland 29 boulevard Carnot 43000 Le Puy-en-Velay</p>	<p>CHAUMET Michelle 2 rue de la Roche Arnaud 43000 Le Puy-en-Velay</p>	<p>GRANIER-CHEVASSUS Catherine 2 chemin des ronces 43000 Le Puy-en-Velay</p>
Retournac	<p>LUTZ Alain 15 place de la République 43130 Retournac</p> <p>DI LITTA Daniel La Bastide 43130 Retournac</p> <p>FILIOLE Jean-Pierre 5 rue Henri Pontvianne 43130 Retournac</p>	<p>ASTOR Pierre 25 place de la République 43130 Retournac</p>	<p>MALEYSSON Antoine Vousse 43130 Retournac</p>

43_UDDIRECCTE_Unité départementale de la Direction
régionale des entreprises, de la concurrence, de la
consommation, du travail et de l'emploi de la Haute-Loire

43-2020-09-07-001

Arrêté SG/2020/60 portant subdélégation de signature à
l'unité ^{Arrêté portant subdélégation de signature} départementale de Haute Loire



N° SG/2020/60

Arrêté portant subdélégation de signature à l'unité départementale de la Haute-Loire

Le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Auvergne-Rhône-Alpes

Le Préfet,

Vu le code de commerce ;

Vu le code de l'éducation ;

Vu le code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile ;

Vu le code du travail ;

Vu le décret n°2001-387 du 3 mai 2001 relatif au contrôle des instruments de mesure ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret n°2009-360 du 31 mars 2009 relatif aux emplois de direction de l'administration territoriale de l'État ;

Vu le décret n°2009-1377 du 10 novembre 2009 modifié relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi ;

Vu le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de M. Eric ETIENNE préfet de la Haute-Loire ;

Vu l'arrêté ministériel du 07 mai 2019 portant nomination de Madame Virginie MAILLE sur l'emploi de directrice régionale adjointe des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Auvergne-Rhône-Alpes, chargée des fonctions de responsable de l'unité départementale de la Haute-Loire à compter du 15 juin 2019 ;

Vu l'arrêté interministériel du 20 mars 2020 portant nomination de Monsieur Patrick MADDALONE en qualité de directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Auvergne-Rhône-Alpes ;

Vu l'arrêté préfectoral du 10 avril 2020 portant subdélégation de signature de M. MADDALONE à Mme MAILLE ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2020-75 du 04 septembre 2020 portant délégation de signature de M. ETIENNE à M. MADDALONE,

SUR PROPOSITION DU directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Auvergne-Rhône-Alpes,

ARRÊTE :

Article 1 : Subdélégation de signature est donnée à Madame Virginie MAILLE, responsable de l'unité départementale de la Haute-Loire de la DIRECCTE Auvergne-Rhône-Alpes à l'effet de signer au nom du préfet de département les décisions, actes administratifs et correspondances relevant des attributions de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE), dans les domaines de compétences prévus aux articles 1 à 4 de l'arrêté n°2020-75 du 04 septembre 2020 précité et dans les conditions prévues par cet arrêté, et en cas d'absence ou d'empêchement à :

- Madame Isabelle VALENTIN, directrice adjointe du travail ;
- Madame Sandrine VILLATTE, attachée hors classe d'administration de l'État.

La signature des actes liés au traitement des recours gracieux reste réservée à la responsable de l'unité départementale.

Article 2 : Subdélégation de signature est donnée à Monsieur Philippe RIOU, responsable du pôle « concurrence, consommation, répression des fraudes et métrologie » de la DIRECCTE Auvergne-Rhône-Alpes, à l'effet de signer, au titre du décret n°2001-387, tous actes relatifs à l'agrément des organismes pour l'installation, la réparation et le contrôle en service des instruments de mesure, ainsi que tous actes relatifs aux marques d'identification.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Philippe RIOU, la subdélégation de signature prévue à l'article 2 sera exercée par :

- Romain BOUCHACOURT, chef de subdivision ;
- Armelle DUMONT, chef du département métrologie ;
- Philippe ENJOLRAS, chef de subdivision ;
- Frédéric MARTINEZ, chef de subdivision ;
- Sophie MEYER, cheffe de subdivision.

Article 3 : Dans le cadre de la mutualisation de certaines missions impliquant la mise en place de pôles interdépartementaux de compétences, subdélégation de signature est donnée à :

- Mme **Véronique CARRE**, responsable de l'unité départementale de l'Allier pour la signature des conventions relatives aux allocations temporaires dégressives ;
- M. **Raymond DAVID**, responsable de l'unité départementale du Cantal pour les décisions relatives au remboursement des frais de déplacement des conseillers du salarié et au remboursement aux employeurs des salaires maintenus aux conseillers du salarié.

Et en cas d'absence ou d'empêchement des responsables précités, la subdélégation est donnée à leurs adjoints dont les noms suivent :

- Unité départementale de Allier : Brigitte BOUQUET
- Unité départementale du Cantal : Frédéric FERREIRA et Johanne VIVANCOS

Article 4 : Chaque subdélégué veille et s'assure de l'absence de toute interférence entre les intérêts privés qu'il détient et l'exercice de sa mission de nature à influencer ou paraître influencer le traitement indépendant, impartial et objectif des dossiers confiés et à porter atteinte à l'objectivité nécessaire au bon traitement des actes et décisions dont la signature lui a été déléguée.

Chaque subdélégué informe le directeur régional de toute situation susceptible d'être entachée d'un risque de conflit avec ses intérêts privés et s'abstient dans ces situations de mettre en œuvre le présent arrêté de subdélégation.

Article 5 : Le présent arrêté abroge l'arrêté du 10 avril 2020 susvisé.

Article 6 : Le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi, et les subdélégués désignés sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du département.

Fait à Lyon, le 7 septembre 2020

Pour le préfet et par délégation,

Le directeur régional des entreprises,
de la concurrence, de la consommation,
du travail et de l'emploi


Patrick MADDALONE

63_DIR_Direction Interdépartementale des Routes du
Massif-Central

43-2020-09-09-005

2020 09 08 DIRMC Arrete 2020D-004 subd-43

Arrêté de subdélégation de signature de M. COLIGNON Olivier à certains de ses collaborateurs

Arrêté n° 2020D-004

**portant subdélégation de signature de M. Olivier COLIGNON
directeur interdépartemental des routes Massif Central
à certains de ses collaborateurs
(routes – circulation routière)**

le Préfet de la Haute-Loire,

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code du domaine de l'État ;

VU le code de la route ;

VU le code de la voirie routière ;

VU le code de justice administrative ;

VU le code général de la propriété des personnes publiques ;

VU le code général des postes et communications électroniques ;

VU la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU la loi n° 83.8 du 7 janvier 1983, modifiée et complétée par la loi n° 83.663 du 22 juillet 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'État ;

VU la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République ;

VU le décret n°92-604 du 1^{er} juillet 1992 modifié (par le décret n°2015-510 du 07 mai 2015) portant charte de la déconcentration;

VU le décret n°97-34 du 15 janvier 1997 modifié relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles ;

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

VU le décret n° 2006-304 du 16 mars 2006 modifié portant création des directions interdépartementales des routes ;

VU le décret du Président de la République du 29 juillet 2020 portant nomination de Monsieur Eric ETIENNE en qualité de préfet de la Haute-Loire ;

VU l'arrêté interministériel du 29 mai 2005 rectifié par l'arrêté du 26 mai 2006 portant constitution des directions interdépartementales des routes ;

VU l'arrêté préfectoral N°69.2019.07.24.008 du 24 juillet 2019 du préfet coordonnateur des itinéraires routiers massif central portant organisation de la direction interdépartementale des routes Massif Central ;

VU l'arrêté ministériel du 21 novembre 2014 de la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie nommant M. Olivier COLIGNON, directeur interdépartemental des routes Massif Central, à compter du 10 décembre 2014 ;

VU l'arrêté préfectoral N°SG/COORDINATION N°2020-73 du 04 septembre 2020 portant délégation de signature à M. Olivier COLIGNON, directeur interdépartemental des routes ;

ARRÊTE

Article 1 :

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Olivier COLIGNON, directeur interdépartemental des routes Massif Central, et en application des articles 1^{er} et 2 de l'arrêté préfectoral susvisé, les subdélégations de signature suivantes sont données à l'effet de signer tous arrêtés, décisions, circulaires, rapports, correspondances documents dans le cadre de leurs attributions et de leurs compétences respectives, à :

M. Thierry MARQUET, directeur adjoint, pour tous les domaines énumérés ci-dessous :

Gestion et conservation du domaine public routier national : A1 à A12
Exploitation des routes : B1 à B7,

M. Véronique BICILLI, cheffe du Département des Politiques d'Entretien et d'Exploitation, pour tous les domaines énumérés ci-dessous :

Gestion et conservation du domaine public routier national : A1 à A12
Exploitation des routes : B1 à B7,

M. Christophe BRUNEL, chef du Département Méthodes et Qualité, pour tous les domaines énumérés ci-dessous :

Contentieux : C1,

Mme Stéphanie MIRAMAND, cheffe du bureau des affaires juridiques et commande publique, pour tous les domaines énumérés ci-dessous :

Contentieux : C1,

M. Rémi AMOSSE, chef du district Nord, pour tous les domaines énumérés ci-dessous :

Gestion et conservation du domaine public routier national : A1 à A8
Exploitation des routes : B2 et B4 à B6,

M. Xavier CHEILLETZ, chef du district Centre, pour tous les domaines énumérés ci-dessous :

Gestion et conservation du domaine public routier national : A1 à A8
Exploitation des routes : B2 et B4 à B6,

Mme Marion BAEHR, adjointe au chef de district Nord, chargé du pôle ingénierie, pour tous les domaines énumérés ci-dessous :

Gestion et conservation du domaine public routier national : A1, A5, A6 et A8
Exploitation des routes : B2 et B4 à B6,

M. Olivier TIGNOL, adjoint au chef de district Centre, pour tous les domaines énumérés ci-dessous :

Gestion et conservation du domaine public routier national : A1, A5, A6 et A8
Exploitation des routes : B2 et B4 à B6,

M. Eric COSTE, responsable territorial Ardèche / Haute-Loire, pour tous les domaines énumérés ci-dessous :

Gestion et conservation du domaine public routier national : A1, A5, A6 et A8
Exploitation des routes : B2 et B4 à B6,

Mme Laurence CHAMPIN, cheffe du CIGT, pour tous les domaines énumérés ci-dessous :

Exploitation des routes : B2,

M. Joël RIVET, chef du CEI de Cussac-Le-Puy, pour tous les domaines énumérés ci-dessous :

Exploitation des routes : B2, et "avis du Préfet sur les actes de police de la circulation en agglomération le long des routes nationales classées à grande circulation (article R411-8 du code de la route)";

M. Alain OUILLON, chef du CEI de Monistrol-sur-Loire, pour tous les domaines énumérés ci-dessous :

Exploitation des routes : B2, et "avis du Préfet sur les actes de police de la circulation en agglomération le long des routes nationales classées à grande circulation (article R411-8 du code de la route)";

M. Sébastien QUOIZOLA, chef du Langogne - Lanarce, pour tous les domaines énumérés ci-dessous :

Exploitation des routes : B2, et "avis du Préfet sur les actes de police de la circulation en agglomération le long des routes nationales classées à grande circulation (article R411-8 du code de la route)" ;

M. Ludovic JARLIER, chef du CEI de Brioude, pour tous les domaines énumérés ci-dessous :

Exploitation des routes : B2, et "avis du Préfet sur les actes de police de la circulation en agglomération le long des routes nationales classées à grande circulation (article R411-8 du code de la route)" ;

Article 2 : Exécution et ampliatiion

M. le Secrétaire Général, M. le directeur interdépartemental adjoint, Mme et M. les chefs de District et adjoints, Mme et M. les chefs de Département, Mme la cheffe de Bureau, Mme la cheffe du CIGT, M. le responsable territorial et MM. les chefs de CEI sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Haute-Loire et notifié à tous les subdélégués. Une copie du présent arrêté sera adressée pour information à M. le Directeur Départemental des Territoires de la Haute-Loire.

Article 3 : L'arrêté 2019D-008 du 05 septembre 2019 est abrogé.

Fait à Clermont-Ferrand, le

09 SEP. 2020

Pour Le Préfet et par délégation,
Le Directeur Interdépartemental des Routes Massif Central



Olivier COLIGNON

84_ARS_Agence Régionale de Santé
Auvergne-Rhône-Alpes

43-2020-09-08-001

Arrêté ars/dd43/2020/21 autorisation temporaire d'usage de
la source Perrel située sur la commune d'Araules

PREFET DE LA HAUTE-LOIRE

ARS Auvergne-Rhône-Alpes
Délégation départementale de la Haute-Loire
Bureau Unité Santé-Environnement

ARRÊTÉ N° ARS/DD43/2020/21

Autorisation temporaire d'usage d'eau de la source Perrel située sur la commune d'Araules en vue de la consommation humaine, pour renforcement du réseau du bourg d'Araules.

Le préfet de la Haute-Loire,

VU le Code de la santé publique, notamment les articles R-1321-8 et R1321-9

VU le décret du président de la république du 31 août 2020 portant nomination de Monsieur Éric ETIENNE en qualité de préfet de la Haute-Loire ;

VU l'arrêté du 20 juin 2007 relatif à la constitution du dossier de la demande d'autorisation d'utilisation d'eau destinée à la consommation humaine mentionnée aux articles R. 1321-6 à R.1321-12 et R. 1321-42 du Code de la santé publique ;

VU la demande d'autorisation temporaire d'utilisation d'eau destinée à la consommation humaine déposé par la commune d'Araules en date du 4 septembre 2020;

VU le bilan analytique de l'eau qui met en évidence une eau de qualité sanitaire satisfaisante ;

VU l'avis de Monsieur VERDIER, Hydrogéologue agréé en date du 12 mai 2020 et la procédure d'autorisation en cours avec la définition des périmètres de protection

VU l'avis de l'Agence Régionale de Santé en date du 4 septembre établissant que l'utilisation de l'eau ne constitue pas un danger pour la santé des personnes ;

CONSIDERANT

- la nécessité d'assurer le maintien de la distribution d'eau potable à la population à partir d'une ressource ne disposant pas encore d'autorisation préfectorale ni de déclaration d'utilité publique de périmètres de protection mais pour laquelle la collectivité a engagé les procédures administratives nécessaires ;
- la diminution des débits des ressources habituelles constatée dès avril 2020 ;
- les besoins liés à l'activité de l'entreprise agro-alimentaire Gérentes alimentée par le réseau du bourg d'Araules ;
- que cette autorisation est délivrée pour une durée maximale de 6 mois.

SUR proposition du Directeur général de l'Agence Régionale de Santé :

.../...

ARRETE

ARTICLE 1 – AUTORISATION TEMPORAIRE D'UTILISATION DU CAPTAGE DE PERREL

La commune d'Araules est autorisée à utiliser l'eau de la source Perrel, afin de la distribuer en vue de la consommation humaine sur les réseaux d'alimentation du bourg d'Araules.

Cette autorisation est temporaire.

Sa limite de validité est fixée à 6 mois après date de signature du présent arrêté.

ARTICLE 2 – LOCALISATION ET AMENAGEMENT DU CAPTAGE

La source Perrel est implantée sur la commune d'Araules. Cette ressource est captée entre 5 et 6 mètres de profondeur. Un ouvrage de regard est aménagé et situé sur la parcelle 853 section B propriété de la commune d'Araules.

ARTICLE 3 – MODALITES DE TRAITEMENT ET DE SUIVI DE LA QUALITE DES EAUX

Afin de garantir la potabilité de l'eau distribuée, l'eau du captage de Perrel fera l'objet d'un suivi analytique à la charge de la commune d'Araules :

- 1 analyse de type D1 par mois sur l'eau du réseau de distribution.

Les modalités de ce contrôle sanitaire renforcé pourront être modifiées sur proposition de l'agence régionale de santé.

ARTICLE 4 – SECURISATION DE L'ALIMENTATION EN EAU

La commune d'Araules a sollicité l'utilisation pérenne de cette ressource pour la distribution en eau destinée à la consommation humaine.

ARTICLE 5 – EXECUTION

Le Secrétaire Général de la Préfecture de la Haute-Loire, le Maire d'Araules, le Directeur général de l'Agence Régionale de Santé, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Haute-Loire.

Fait au PUY-EN-VELAY, le **8 SEP. 2020**

Le Préfet de la Haute-Loire

Eric ETIENNE

" VOIES ET DELAIS DE RECOURS "- Conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Clermont-Ferrand dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. «La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr».

84_DREAL_Direction régionale de l'environnement, de
l'aménagement et du logement d'Auvergne-Rhône-Alpes

43-2020-09-10-001

Liste des clients non domestiques consommateurs de gaz
assurant des missions d'intérêt général



**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° PREF/DREAL /..... EN DATE DU ... / ... /
PORTANT ÉTABLISSEMENT DE LA LISTE DES CLIENTS NON DOMESTIQUES
CONSOMMATEURS DE GAZ ASSURANT DES MISSIONS D'INTÉRÊT GÉNÉRAL**

Le préfet de la Haute-Loire

- VU** le décret 2015-1823 du 30 décembre 2015 relatif à la codification de la partie réglementaire du code de l'énergie ;
- VU** le code de l'énergie, notamment ses articles R. 121-1 et R-121-6 ;
- VU** le décret du Président de la République du 29 juillet 2020 portant nomination de Monsieur Eric ETIENNE en qualité de préfet de la Haute-Loire ;
- VU** l'arrêté du 19 mai 2008 relatif à la fourniture de dernier recours de gaz naturel aux clients non domestiques assurant des missions d'intérêt général ;
- VU** l'arrêté préfectoral n°2013/DREAL/327 du 23 décembre 2013 fixant la liste des clients non domestiques du département de la Haute-Loire assurant des missions d'intérêt général et susceptibles de bénéficier d'une fourniture de dernier recours en gaz naturel ;
- VU** la consultation réalisée auprès des principes autorités organisatrices de la distribution du gaz du 28 mai 2020 au 4 août 2020 ;

SUR la proposition du directeur de l'environnement, de l'aménagement et du logement Auvergne-Rhône-Alpes ;

ARRÊTE

ARTICLE 1^{ER}

Les consommateurs de gaz faisant partie de la liste jointe au présent arrêté peuvent prétendre à bénéficier d'une fourniture de dernier recours de gaz dans la mesure où en tant que clients non domestiques, ils assurent des missions d'intérêt général. Cette liste fera l'objet d'une révision en tant que besoin.

ARTICLE 2

L'arrêté préfectoral n°2013/DREAL/327 du 23 décembre 2013 fixant la liste des clients non domestiques du département de la Haute-Loire assurant des missions d'intérêt général et susceptibles de bénéficier d'une fourniture de dernier recours en gaz naturel est abrogé.

ARTICLE 3

Le secrétaire général de la préfecture de la Haute-Loire, le directeur de l'environnement, de l'aménagement et du logement Auvergne-Rhône-Alpes et le directeur de GDRF (Gaz Réseau Distribution France) sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture.


Eric ETIENNE

Voies et délais de recours :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du préfet de la Haute-Loire et d'un recours hiérarchique auprès du ministre de l'intérieur.

Conformément aux dispositions des articles R 421-1 à R 421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Clermont-Ferrand, dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr